



# Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

**6<sup>e</sup>** séance plénière

Samedi 14 septembre 2002, à 10 heures  
New York

*Président* : M. Kavan ..... (République tchèque)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Allocution du général-major Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République démocratique du Congo.

*Le général-major Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. le général-major Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Kabila** : C'est pour moi un honneur et un plaisir renouvelés de prendre la parole devant cette auguste Assemblée que je salue très chaleureusement au nom du peuple congolais tout entier, de son Gouvernement et en mon nom propre.

Avant toute chose, qu'il me soit permis de vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, ainsi que l'ensemble de votre Bureau, pour votre élection à la présidence de la cinquante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale.

Qu'il me soit également permis d'exprimer à votre prédécesseur, S. E. M. Han Seung-soo, toute

notre reconnaissance pour le travail combien important qu'il a accompli durant son mandat.

Je voudrais aussi saluer l'entrée dans l'Organisation des Nations Unies de la Confédération suisse et du Timor-Leste en qualité d'États Membres.

Permettez-moi enfin de remercier le Secrétaire général pour son attachement aux valeurs universelles et son implication manifeste dans la recherche de solutions aux conflits qui déchirent l'humanité.

En ce moment où le monde entier se souvient de la date fatidique du 11 septembre 2001, le peuple congolais, son gouvernement et moi-même saisissons l'opportunité que nous offre cette tribune pour réitérer nos sentiments de solidarité et de compassion au peuple des États-Unis et aux familles éprouvées à travers le monde, victimes de cet ignoble acte de terrorisme.

C'est ici le lieu indiqué pour inviter tous les États du monde épris de paix et de justice à prendre l'engagement d'unir leurs efforts pour combattre ce fléau sous toutes ses formes.

Pour sa part, comme je l'avais annoncé au cours de mon allocution à la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale, mon gouvernement a institué, en date du 21 décembre 2001, un comité national de coordination de lutte contre le terrorisme international, et ce, en application de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



L'état du processus de paix en République démocratique du Congo fera l'objet du premier point de mon propos.

Sur le plan externe, il y a lieu de noter que, face au blocage constaté dans l'application de l'Accord de Lusaka en ce qui concerne le retrait des forces étrangères, mon gouvernement a été amené, se fondant sur les dispositions pertinentes du Conseil de sécurité qui encouragent les discussions sur le plan bilatéral, à conclure d'une part avec le Rwanda, sous la facilitation de l'Afrique du Sud et avec l'assistance de l'ONU, l'Accord de Pretoria, et, d'autre part, avec l'Ouganda, l'Accord de Luanda, sous les auspices de l'Angola.

L'Accord de Pretoria, signé en date du 30 juillet 2002, traite essentiellement de la question de retrait des troupes rwandaises du territoire de la République démocratique du Congo et du désarmement des anciennes Forces armées rwandaises (ex-FAR) et des Interahamwe, tandis que l'Accord de Luanda, signé le 6 septembre 2002, aborde le retrait total des troupes ougandaises du territoire de la République démocratique du Congo, la coopération et la normalisation des relations entre nos deux États.

Aujourd'hui, près de 45 jours se sont écoulés, soit la moitié du délai fixé par le calendrier de mise en oeuvre de l'Accord de Pretoria, sans que la moindre avancée significative ne soit enregistrée sur le terrain. L'engagement pris hier par le Président du Rwanda d'amorcer le retrait de ses troupes à partir de la semaine prochaine, pourrait constituer une étape décisive dans l'application de l'Accord de Pretoria.

Pour sa part, le Gouvernement de la République démocratique du Congo, respectueux de ses engagements, avait déjà regroupé à Kamina plus de 2 000 ex-combattants rwandais, qui attendent leur rapatriement au Rwanda. En outre, il a communiqué à la tierce partie, en date du 5 septembre 2002, les renseignements supplémentaires sur les ex-combattants rwandais.

S'agissant de l'Accord de Luanda, il y a lieu de signaler le début de retrait des troupes ougandaises et la mise en place d'un programme conjoint de pacification de l'Ituri.

L'application harmonieuse des Accords de Pretoria et de Luanda, en ce qui concerne spécialement le retrait des troupes rwandaises et ougandaises, aura une incidence certaine sur la conclusion d'un accord

global et inclusif dans le cadre du processus politique interne pour la réconciliation nationale et la réunification du territoire de la République démocratique du Congo en vue de l'organisation rapide des élections libres, démocratiques et transparentes à tous les niveaux.

Après consultations des forces politiques et sociales ainsi que de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo, mon gouvernement a suggéré que les tractations pour la conclusion d'un accord inclusif puissent démarrer dans les meilleurs délais.

À présent, je voudrais aborder la situation particulière et préoccupante qui prévaut dans l'est de mon pays. Je pense aux événements sanglants et douloureux de Kisangani et de Bunia; je pense également à la reprise des combats dans le Kivu; je pense aussi aux viols, aux pillages des richesses de la République démocratique du Congo et à toutes les autres formes de violation des droits de l'homme; et je pense enfin à la destruction scandaleuse de la faune, de la flore et de l'écosystème en général dans la partie orientale de la République démocratique du Congo.

Je lance un appel pressant à la communauté internationale afin que cesse cette tragédie que vivent les populations de l'est de la République démocratique du Congo, et que les auteurs de ces actes barbares et ignobles soient punis et traduits en justice.

De même, nous attendons impatiemment les conclusions du Groupe d'experts qui seront assorties, nous l'espérons, des propositions des sanctions contre les auteurs de pillages des richesses de la République démocratique du Congo. Tout ce tableau macabre de la situation que traverse mon pays depuis plus de quatre ans est venu exacerber la situation socioéconomique des populations en raison des effets de la guerre, privant mon gouvernement de plus de la moitié de ses ressources. Pour faire face à ce marasme économique, de manière à soulager tant soit peu les souffrances de nos populations, un train de mesures a été initié depuis plus d'une année. Les effets palpables de ces mesures jugées positives ont conduit notamment à la stabilisation de la monnaie, des prix des biens de grande consommation et la reprise de la coopération avec les institutions financières internationales.

Dans ce même élan, un vaste programme de reconstruction nationale est en chantier et vise essentiellement la réhabilitation des infrastructures

sociales de base pour une meilleure relance de l'appareil économique et du développement.

Tout au long de mon propos, j'ai condamné le terrorisme et les événements tragiques du 11 septembre 2001, qui ont endeuillé le peuple des États-Unis et l'humanité tout entière. J'ai présenté l'état actuel du processus de paix en République démocratique du Congo, spécialement les Accords de Pretoria et de Luanda. J'ai déploré la situation humanitaire préoccupante, qui prévaut dans l'est de la République démocratique du Congo, caractérisée par des massacres, des violations massives des droits de l'homme et du droit international humanitaire. J'ai enfin démontré que la situation socioéconomique particulièrement difficile que traversent les populations congolaises s'est retrouvée aggravée par la guerre et ses effets néfastes. Si cette situation de guerre perdure, les efforts de redressement économique ainsi consentis par le Gouvernement risquent de se retrouver totalement annihilés.

Pour mettre un terme à ce drame qui n'a que trop duré, je lance un vibrant appel, à travers cette auguste Assemblée, à toute la communauté internationale pour qu'elle se mobilise et s'implique davantage dans la recherche des solutions pour la réunification du territoire national et le retour de la paix, de la stabilité dans mon pays et dans toute la sous-région des Grands Lacs.

Concrètement, je pense, *primo*, à l'organisation, sous l'égide de l'ONU, d'une conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Car la vocation africaine de mon pays a toujours été celle de vivre en paix et en harmonie avec tous les États de l'Afrique et du monde, en commençant par ses voisins.

*Secundo*, à l'implication plus accrue et plus concrète de la communauté internationale dans la résolution du conflit qui déchire la République démocratique du Congo. En effet, il apparaît aujourd'hui que la communauté internationale semble oublier le rôle joué par l'Afrique dans le développement des États aujourd'hui nantis. Elle traite avec un certain manque d'intérêt les questions africaines.

*Tertio*, à l'application des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité qui sont restées aujourd'hui lettre morte.

*Quatro*, je pense à la contribution technique et à la mobilisation de la communauté internationale pour la réhabilitation de notre écosystème pour ainsi préserver ces patrimoines de l'humanité.

Les pères fondateurs de notre Organisation universelle, convaincus que seule la résolution pacifique des conflits pouvait rapprocher les nations, avaient signé la Charte afin qu'aucun conflit armé ne laisse indifférent le reste de l'humanité. C'est pourquoi la République démocratique du Congo, qui croit profondément aux valeurs universelles prônées par l'Organisation des Nations Unies, formule le vœu de voir tous les organes de l'ONU jouer pleinement leur rôle pour que les armes se taisent partout où elles sont allumées, en vue de faire de la paix un droit véritable à la portée de tous.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président de la République démocratique du Congo de l'allocation qu'il vient de prononcer.

*Le général-major Joseph Kabila, Président de la République démocratique du Congo, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

#### **Allocution de M. Levy Patrick Mwanawasa, Président de la République de Zambie**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République de Zambie.

*M. Levy Patrick Mwanawasa, Président de la République de Zambie, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Levy Patrick Mwanawasa, Président de la République de Zambie, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

**Le Président Mwanawasa** (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, d'emblée, je voudrais vous féliciter à l'occasion de votre élection à la présidence de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale. Ma délégation est certaine qu'étant donné vos vastes compétences politiques, vous assumerez honorablement vos responsabilités de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session.

Ma délégation vous assure de son plein appui et de sa coopération dans l'accomplissement de votre importante mission. Vous pouvez compter sur la coopération et l'appui de la Zambie.

Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur, S. E. Han Seung-soo, de la République de Corée, pour la manière avisée dont il a présidé les travaux de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ma délégation félicite également le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour la manière compétente dont il a dirigé l'activité de l'ONU.

Nous sommes heureux d'accueillir la Suisse et le Timor-Leste en tant que nouveaux Membres de la famille de l'ONU. Ma délégation se réjouit de pouvoir travailler étroitement avec ces deux nouveaux États Membres.

Il y a trois jours, le monde a commémoré le premier anniversaire des événements tragiques du 11 septembre 2001. Au cours de l'année écoulée, le monde a fait montre de sa détermination de combattre le terrorisme international. Mon gouvernement souhaite se joindre au pays hôte dans le souvenir des événements tragiques du 11 septembre 2001.

Ma délégation salue les efforts déployés par l'ONU pour faire en sorte que la paix règne dans le monde. Je suis heureux de noter une évolution encourageante dans la plupart des points chauds où sévissent des conflits.

L'Union africaine et la communauté internationale doivent, en tant que partenaires, oeuvrer de concert à la prévention des conflits et à la consolidation de la paix. Au cours des 40 dernières années, l'Afrique a perdu trop de sang dans des conflits. La Zambie est prête et déterminée à jouer son rôle pour créer en Afrique une culture de respect de la primauté du droit et des droits de l'homme, promouvoir le développement social et économique, et la paix et la sécurité. Dans ce contexte, nous nous félicitons des signes encourageants annonciateurs de la paix en Angola, au Burundi, en République démocratique du Congo et dans d'autres zones de conflit en Afrique.

La quête de la paix est un processus constant. Voilà pourquoi je lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue d'apporter son

aide à l'instauration de la paix dans les zones de conflit dans le monde.

C'est dans ce contexte que mon gouvernement se félicite de la mise en oeuvre du Protocole de paix de Lusaka en Angola et en République démocratique du Congo. Depuis la mort de M. Jonas Savimbi, l'ancien dirigeant rebelle de l'UNITA, en février 2002, les perspectives de paix dans ce pays et dans l'ensemble de la sous-région sont encourageantes.

L'accord de cessez-le-feu signé entre le Gouvernement angolais et les militaires de l'UNITA a davantage ouvert la voie à la mise en oeuvre du Protocole de paix de Lusaka de novembre 1994.

La mise en oeuvre intégrale du Protocole de Lusaka est essentielle pour réintégrer l'Angola à l'économie de l'Afrique australe et pour promouvoir la paix et la stabilité dans la région. Le peuple angolais a besoin du soutien moral et matériel de la communauté internationale pour achever ce processus.

Je souhaite également exprimer la satisfaction de mon pays au Conseil de sécurité de l'ONU pour les mesures qu'il a prises en vue de renforcer la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo. En outre, je me félicite de ce que les efforts déployés par S. E. Ketumile Masire, ancien Président du Botswana, en vue de promouvoir le dialogue politique interne, portent leurs fruits. Je note également avec satisfaction que le nombre de troupes étrangères demeurant en République démocratique du Congo a été considérablement réduit.

Les conflits ont des répercussions négatives sur la vie économique de la région. Pour la Zambie, terre d'accueil des réfugiés de l'Angola, de la République démocratique du Congo et d'autres régions du continent, les signes de paix récents sont absolument importants. Mon gouvernement espère que ces signes positifs déboucheront sur le rapatriement volontaire des réfugiés dans leurs pays. Actuellement, 270 000 réfugiés vivent dans des camps désignés et près de 120 000 autres sont établis dans la zone frontalière parmi la population locale zambienne. Mon gouvernement continuera d'avoir besoin de l'appui matériel et financier de la communauté internationale pour soutenir l'effort de gestion des réfugiés.

Depuis la trente-septième session de l'Assemblée de l'ex-Organisation de l'unité africaine, tenue à Lusaka en juillet 2001, l'Afrique a continué de

redéfinir ses partenariats avec le reste du monde pour promouvoir le développement. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) tient lieu de véhicule à cet effort. Je tiens à exprimer la gratitude de mon gouvernement aux dirigeants du Groupe des Huit pour l'appui apporté au programme du NEPAD lors de leur réunion annuelle à Kananaskis (Canada), le 27 juin dernier. Je note avec satisfaction que les pays du Groupe des Huit ont examiné favorablement la demande des quatre nations représentantes de l'Afrique – Algérie, Nigeria, Sénégal et Afrique du Sud – pour qu'ils consacrent à l'Afrique 50 % des augmentations de l'aide étrangère envisagées pour les années à venir. Je tiens à remercier l'Union européenne qui a appuyé le programme du NEPAD et qui demeure attachée à sa promesse d'appuyer cette initiative.

L'année écoulée a vu une évolution concrète et positive des réponses de nos partenaires aux initiatives de libéralisation du commerce africain. À cet égard, je saisis cette occasion pour saluer l'initiative du Gouvernement des États-Unis visant à élargir la portée de la loi sur la croissance et les potentialités de l'Afrique afin d'augmenter le nombre de produits éligibles à l'exportation aux États-Unis.

Dans le secteur de la santé, l'Afrique subit les conséquences catastrophiques des effets conjugués de la pandémie du VIH/sida et d'une série d'épidémies telles que le paludisme, la tuberculose et la diarrhée. Malheureusement, mon pays est l'un des plus fortement frappés à cet égard. Bien que mon gouvernement ait mis en oeuvre des réformes dans le secteur de la santé afin d'améliorer la situation, davantage de ressources sont indispensables pour remédier au problème.

Mon gouvernement a pris la décision d'acquérir des médicaments antirétroviraux d'un coût abordable pour les distribuer aux malades du sida. Ma délégation souhaite exprimer sa gratitude à nos partenaires qui ont volontiers consacré des ressources à cet effort. Les morts précoces résultant des maladies liées au VIH/sida privent le pays de ses spécialistes et créent un grand nombre d'orphelins.

Comme les membres le savent, une combinaison de facteurs naturels et autres a causé une pénurie et une crise alimentaires dans la sous-région de l'Afrique australe. Face à cette catastrophe imminente, le 18 juillet 2002 le Programme alimentaire mondial a lancé un appel en vue d'une aide alimentaire pour les

régions sinistrées. Face à cette pénurie alimentaire, un certain nombre de pays et d'organisations internationales ont promis leur appui. Ma délégation rend hommage à l'ONU et à ses autres partenaires qui ont fourni une aide à la Zambie pour atténuer la pénurie alimentaire.

Toutefois, le Gouvernement a constaté que certains produits issus de l'aide alimentaire fournie à la Zambie sont des organismes génétiquement modifiés (OGM). L'offre d'aliments génétiquement modifiés a mis le Gouvernement dans l'embarras. Tout en étant déterminés, d'une part, à fournir des vivres et des semences à la population majoritairement rurale qui est la plus touchée par la pénurie alimentaire, nous avons exprimé notre préoccupation face aux effets réels des OGM sur notre peuple et sur notre sol. Du fait des faiblesses de son potentiel scientifique et technologique, le Gouvernement a choisi d'acheter des produits alimentaires qui ne sont pas génétiquement modifiés. Il n'est pas dans l'intention de mon gouvernement de sacrifier, par cette prise de position, la vie du peuple zambien. Toutefois, vu le manque d'informations, et étant donné des informations souvent contradictoires au plan international concernant les effets potentiels des produits génétiquement modifiés sur les humains, je prie donc les Membres de bien vouloir comprendre la position de la Zambie sur les OGM. À cet égard, mon gouvernement a accepté une offre du Gouvernement des États-Unis pour que des savants zambiens effectuent une visite en Amérique pour y étudier de première main l'aspect OGM. Leurs conclusions nous permettront de tracer la voie à suivre et de prendre des décisions et de faire des choix en connaissance de cause.

Pour terminer, je souhaite que l'Assemblée générale, à sa cinquante-septième session mène à bien ses délibérations sur les questions dont elle est saisie. Je tiens à exhorter tous les États Membres à assurer la mise en oeuvre rapide des décisions qui en résulteront.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je souhaite remercier le Président de la République de Zambie de la déclaration qu'il vient de faire.

*M. Levy Patrick Mwanawasa, Président de la République de Zambie, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.*

**Point 9 de l'ordre du jour (suite)****Débat général****Allocution de S. A. R. le Prince 'Ulukalala Lavaka Ata, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume des Tonga**

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume des Tonga.

*S. A. R. le Prince 'Ulukalala Lavaka Ata, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume des Tonga, est escorté à la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : J'ai le grand plaisir de souhaiter la bienvenue à S. A. R. le Prince 'Ulukalala Lavaka Ata, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume des Tonga, et je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée générale.

**Le Prince 'Ulukalala Lavaka Ata** (Tonga) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, en vous présentant mes félicitations à l'occasion de votre accession à vos hautes fonctions, je me dois également de féliciter votre prédécesseur, S. E. M. Han Seung-soo, qui s'est acquitté de sa tâche de manière vraiment exemplaire. Sa présidence a été marquée d'emblée par l'attribution du prix Nobel de la paix à l'Organisation et s'est terminée sur les promesses issues du Sommet mondial pour le développement durable qui vient de se conclure. Sous la direction continue du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et avec l'appui des États Membres de l'Organisation, je ne doute pas que cette tradition d'excellence et de réalisation se poursuivra sous votre présidence.

Je joins ma voix aux autres voix de cette Assemblée pour souhaiter chaleureusement la bienvenue à la Confédération suisse au sein de notre Organisation et féliciter le Timor-Leste de son admission prochaine. Les Tonga se réjouissent à la perspective de collaborer avec ces deux pays en tant que Membres à part entière de l'Organisation.

S'il est vrai que les événements du 11 septembre 2001 resteront à tout jamais gravés dans nos mémoires, il convient que nous marquions un temps d'arrêt en souvenir de ceux qui sont tombés dans l'exercice de leurs fonctions et des êtres chers qui ont péri en ce jour effroyable. Ces événements horribles devraient nous

inciter à nous consacrer avec une énergie renouvelée à des efforts collectifs plus intenses pour lutter contre le fléau qu'est le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations.

Mon gouvernement continue de formuler des mesures en réponse à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité. Ces mesures ont des dimensions tant nationales que régionales et un certain nombre d'ateliers ont été tenus au cours de l'année dans la région du Pacifique pour veiller à ce que les pays insulaires du Pacifique mettent en place des mesures antiterroristes viables et pour les y aider. Un certain nombre d'agences gouvernementales essentielles, dont l'aviation civile, l'immigration, la police, les finances et les douanes ont déjà adopté des mesures, y compris des mesures financières et des mesures d'intervention rapide en matière de sécurité, pour renforcer les aspects de la résolution relatifs à la sécurité. De toute évidence, l'assistance soutenue des pays développés dans notre région a été extrêmement utile à nos efforts. Nous espérons sincèrement que le rapport que notre pays doit établir sur cette question sera soumis au Comité contre le terrorisme d'ici à la fin de l'année. À cet égard, je sais gré au Comité et au Conseil de sécurité de leur patience.

Depuis la dernière fois que j'ai pris la parole devant cette Assemblée, au Sommet du Millénaire, de nouveaux repères sont venus s'ajouter sur la voie du développement. Ces repères sont faciles à identifier et ont pour nom Doha, Monterrey et, maintenant, Johannesburg. Ces noms symbolisent la vision et la promesse non encore tenue de nos aspirations collectives en matière de développement en cette ère de mondialisation. À cet égard, je félicite le Président Fox et le peuple mexicain des excellents efforts qu'ils ont déployés au début de l'année. Nous nous sommes réjouis de voir le consensus l'emporter sur les questions thématiques critiques particulièrement importantes pour les pays en développement, et nous attendons avec intérêt les possibilités que Monterrey nous apportera. Je félicite également le Président Mbeki et le peuple sud-africain pour leur excellente réalisation ce mois-ci. Je suis particulièrement heureux que le Sommet de Johannesburg ait mis l'accent sur le Plan de mise en oeuvre pour le développement durable des petits États insulaires en développement. À cet égard, les Tonga attendent avec intérêt l'examen décennal du Programme d'action de la Barbade en 2004 qui constituera un repère de plus sur la voie du

développement qui imprimera un nouvel élan aux réalisations de Johannesburg. En se préparant à cet examen, les Tonga poursuivront leurs efforts nationaux pour préciser et identifier les domaines dans lesquels il faut procéder au renforcement de capacités spécifiques et prioritaires aussi bien que les possibilités de mieux exploiter l'appui financier et technique fourni.

En tant qu'État insulaire en développement, nous sommes encouragés par les engagements particuliers qui figurent dans le Plan de mise en oeuvre de Johannesburg relatif aux stocks et aux pratiques halieutiques. La mise en oeuvre de ces engagements soumis à un calendrier exige de toutes les parties qu'elles fassent preuve de responsabilité et de bonne foi pour faire en sorte que des États comme le mien reçoivent leur juste part de ces ressources très vastes et très généreuses. Nous sommes heureux que l'Accord sur les stocks de poissons élaboré par les Nations Unies soit entré en vigueur et nous nous félicitons de la réunion informelle des États parties qui a eu lieu à New York récemment. À cet égard, nous demandons instamment aux autres États Membres de devenir partie à cet Accord important. Dans ce contexte, nous continuons à nous féliciter également des préparatifs en cours tendant à donner effet à la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs du Pacifique Centre et Ouest. Cette Convention témoigne de notre détermination de gérer de façon durable une ressource d'importance critique. Nous continuons donc d'encourager vivement les nations qui pratiquent la pêche hauturière et qui vivent véritablement de la pêche dans notre région de faire tous les efforts pour devenir partie à cette Convention. Les Tonga continuent d'accueillir avec intérêt le travail et les décisions prises cette année à la Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de l'Autorité internationale des fonds marins et la troisième réunion du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer. Nous attendons avec intérêt une étape importante qui sera franchie dans le courant de l'année : il s'agit du vingtième anniversaire de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. J'espère que les États Membres considéreront cet anniversaire comme un moment opportun pour devenir partie à la Convention.

Notre région a par ailleurs donné pour la première fois son accord à une politique régionale sur les océans qui énonce des principes directeurs que des

pays comme les Tonga devraient prendre pour modèle pour envisager de mettre au point des politiques nationales sur les océans renforçant la coordination et la complémentarité dans ce domaine. Nous continuons d'être profondément préoccupés par le transbordement de matières radioactives par les eaux de notre région. À cet égard, s'il est vrai que nous comprenons les besoins des États qui se livrent à cette activité, il est tout aussi important de ne pas faire fi du cadre nécessaire qui prévoit que l'on avise au préalable les pays comme les Tonga, que l'on obtienne leur accord, que l'on tienne compte de leur sécurité et qu'on les indemnise.

Les Tonga continuent d'appuyer la mise au point d'un indice de vulnérabilité environnementale adapté pour les petits États insulaires en développement et félicitent la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées du travail qu'elle continue d'accomplir dans ce domaine. Nous pensons qu'un tel indice pourrait, si les États offrent leur participation, donner en particulier une indication exacte de la vulnérabilité des petits États insulaires face aux catastrophes naturelles, aux changements climatiques et à la montée du niveau des mers. Les Tonga se félicitent à ce titre de l'engagement pris par certains pays de l'Annexe I dans le cadre du Protocole de Kyoto pendant le Sommet de Johannesburg de ratifier ce Protocole et des occasions nouvelles de progrès que présentent les actions positives de ce genre.

Les 30 et 31 décembre 2001, les îles du nord des Tonga ont été traversées par le cyclone tropical Waka. Le vent a atteint une vitesse de plus de 150 km/h et a provoqué des dégâts considérables et terrifiants pour ces îles. Ces dégâts ont été estimés à plus de 140 millions de dollars des Tonga, mais heureusement il n'y a pas eu de pertes en vies humaines. La tâche difficile et inévitable consistant à assurer les secours, le redressement et la reconstruction a été rendue encore plus difficile par la distance géographique qui nous sépare de la capitale de ces îles septentrionales et par l'étendue même des dégâts subis. Heureusement, les gouvernements qui ont pour coutume de nous offrir une aide de même que nos voisins dans la région, les gouvernements territoriaux, les organisations régionales et internationales, telles que le Forum des îles du Pacifique et certaines institutions des Nations Unies ont fourni rapidement l'aide généreuse dont mon gouvernement avait tant besoin. Nous sommes très reconnaissants à ces gouvernements et institutions, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et

aux églises qui nous ont fourni une aide très précieuse en cette période de crise. Deux semaines après le cyclone, la nature qui avait donné lieu à des vents aussi dévastateurs, a ramené le beau temps, contribuant ainsi grandement à la phase de reconstruction consacrée au replantage. Nous nous attendons à une reprise dans les secteurs critiques de l'agriculture, du tourisme et des pêches d'ici à la fin de l'année.

Alors que les technologies de l'information et des communications (TIC) restent tout à fait d'actualité, nous continuons nos propres efforts pour combler le fossé numérique et profiter au maximum de la révolution numérique. Il nous faudra pour cela des efforts conjoints déployés en association avec la communauté internationale et l'ONU, en particulier par l'intermédiaire du Groupe d'étude des Nations Unies sur les technologies de l'information et des communications. De tels efforts doivent être caractérisés par le partenariat et l'intégration dans le processus lié aux TIC afin que tous les États en développement de chaque région puissent en bénéficier. Le rôle de l'ONU pour coordonner et intégrer ces activités et combler les lacunes est donc crucial. À cet égard, nous demandons la poursuite du soutien au Réseau informatique des petits États insulaires en développement (SIDSNet) et aux efforts mis en oeuvre pour renforcer sa capacité à aider les petits États insulaires en développement.

Nous nous félicitons des résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants, qui s'est tenue cette année. Nous reconnaissons les promesses qu'ils renferment pour le bien-être de tous les enfants, mais tout comme pour les résultats de la récente session extraordinaire sur le VIH/sida, les engagements doivent aller au-delà de la rhétorique pour se transformer en mesures concrètes.

Les Tonga appuient pleinement les travaux du Conseil de sécurité et, comme les orateurs précédents, nous demandons la mise en oeuvre de toutes les résolutions pour maintenir une paix durable dans les régions de conflit, et pour lever le doute là où ce doute pourrait provoquer un conflit.

Dans une de ces régions, nous nous associons à l'appel lancée en vue de mettre la fin à la violence, de retourner à la table des négociations et de rétablir la confiance pour parvenir à la création de deux États, vivant côte à côte à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

Les Tonga appuient aussi les efforts pour rationaliser les travaux de l'Assemblée générale afin qu'elle puisse jouer le rôle central que nous souhaitons tous. Nous appuyons tout autant la réforme du Conseil de sécurité, où le nombre des sièges permanents et non permanents devrait être augmenté afin de répondre aux réalités de notre époque.

Enfin, s'agissant des questions régionales qui nous concernent, les Tonga soutiennent le point de vue exprimé tant dans la Déclaration de Nadi, publiée sous la cote A/56/1015, que dans le Communiqué de Suva, qui sera publié sous la cote A/57/331. Ce sont les résultats respectifs du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, qui s'est tenu à Nadi, aux Fidji, en juillet 2002, et de la réunion annuelle des dirigeants du Forum des îles du Pacifique, qui s'est tenue à Suva, aux Fidji, en août 2002.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume des Tonga de l'allocution qu'il vient de prononcer.

*S. A. R. le Prince 'Ulakalala Lavata Ata, Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères du Royaume des Tonga, est escorté de la tribune.*

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Kassymzhomart K. Tokaev, Secrétaire d'État et Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan.

**M. Tokaev** (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter à l'occasion de votre élection aux hautes fonctions de Président de l'Assemblée générale à la présente session. Je suis convaincu que sous votre direction éclairée, la cinquante-septième session de l'Assemblée générale sera fructueuse et couronnée de succès.

Les attaques terroristes perpétrées aux États-Unis – dont nous venons de commémorer l'anniversaire avec grande tristesse –, ont poussé toute l'humanité à porter une attention étroite aux questions fondamentales du développement durable. Les actes barbares commis par les terroristes internationaux ont démontré de façon très convaincante la fragilité du monde dans lequel nous vivons, et l'importance pour tous les États de faire des efforts conjoints pour

garantir le développement économique, les droits civils, la sécurité et la stabilité.

Le monde actuel, avec sa diversité de systèmes politiques et économiques, requiert plus que jamais des efforts convenus et coordonnés de la communauté des nations, pour protéger les valeurs humaines communes, et principalement, le droit de tous les citoyens à une vie décente.

L'humanité a-t-elle été capable de se débarrasser des problèmes qui la touchent – la pauvreté, la pollution de l'environnement, la maladie et le crime. La réponse est plus qu'évidente : la communauté des nations n'a pas fait de progrès dans la résolution de ces questions. Un terrain fertile a donc été créé, favorisant ainsi la propagation de phénomènes aussi dangereux que le terrorisme et le trafic de drogues, l'extrémisme religieux et le commerce illicite des armes. Ayant franchi le cap du nouveau millénaire, l'humanité se doit de faire des efforts pour résoudre des problèmes vieux de plusieurs siècles et écarter de nouvelles menaces.

Les événements qui se sont produits l'année dernière ont changé le monde ont poussé chacun à s'interroger intensément quant à leurs fondements. La communauté des nations a une tâche urgente : elle doit créer une nouvelle architecture de sécurité mondiale fondée sur un monde multipolaire, et établir des mécanismes efficaces pour surmonter les obstacles au développement économique et politique moderne.

À notre avis, dans ces circonstances, le rôle et la responsabilité des institutions internationales, en particulier de l'ONU, devient nettement plus important. Il nous incombe à tous de renforcer l'autorité de l'ONU. Nous pensons que le système existant, qui consiste à adopter des décisions relatives aux intérêts fondamentaux de l'humanité, ne devrait jamais être mis en doute, ni être modifié d'aucune façon. Les questions qui touchent au monde et à la paix ne devraient être examinées que dans le cadre de l'ONU, tout comme les décisions reflétant la volonté et les intérêts de la communauté des nations.

Le fondement du recours à la force contre un État Membre devrait reposer sur des preuves indiscutables de la réalité de ses actions illégales mettant en danger l'ordre mondial et la sécurité régionale et mondiale, et ces preuves devraient être corroborées par des institutions internationales.

Le nouveau visage du monde nous force à jeter un oeil nouveau sur la question du désarmement, en particulier sur la consolidation du régime de non-prolifération. Il devient de plus en plus évident que, dans ces circonstances nouvelles, la communauté des nations devrait s'employer en priorité à empêcher que les terroristes ne s'emparent d'armes de destruction massive. En conséquence, une attention particulière doit être accordée à des mesures conjointes prises par les États Membres en vue de poursuivre la consolidation du régime de non-prolifération et de le rendre universel. Nous pensons que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui oblige les parties à prendre des mesures de désarmement nucléaire, devrait continuer à jouer un rôle important dans la maîtrise des armements nucléaires.

En tant qu'un des rares États au monde ayant volontairement renoncé à leur héritage nucléaire, nous pensons que pour établir une atmosphère de confiance dans les relations internationales modernes, il faudrait qu'entre en vigueur rapidement le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

En raison de la grande importance qu'il attache à la préservation de la paix et de la sécurité en Asie centrale, le Kazakhstan souhaite que soit signé, le plus tôt possible, un traité créant une zone exempte d'armes nucléaires dans la région. Une telle zone représenterait une contribution importante des États de la région au désarmement et aux efforts de maîtrise des armements de la communauté internationale.

De plus, d'autres efforts pragmatiques pour empêcher l'accumulation excessive et le trafic illicite des armes légères sont tout aussi importants. Il est impossible de continuer à ignorer le fait alarmant que 55 % du stock d'armes légères connu, c'est-à-dire 305 millions d'unités, se trouve déjà entre les mains de personnes privées. Des mesures ciblées dans ce domaine sont nécessaires, et c'est pourquoi le Kazakhstan se déclare prêt à tenir en 2003 une conférence internationale sur le sujet, sous l'égide de l'ONU.

Notre pays, qui abrite le Centre spatial de Baïkonour, est bien conscient des effets néfastes de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique. En conséquence, il importe au plus haut point de commencer sans retard des pourparlers pour empêcher la course aux armements dans l'espace.

Dès le début, le Kazakhstan a appuyé de façon résolue et inconditionnelle les mesures antiterroristes de la coalition internationale. Ces mesures efficaces ont sans aucun doute contribué au règlement de la situation en Afghanistan.

Aux côtés de tous les États et de toutes les parties intéressés, notre pays appuie le rôle clef de l'ONU dans la consolidation de la paix après le conflit en Afghanistan. Nous avons l'intention de jouer un rôle des plus actifs dans la mise en oeuvre d'un programme d'aide internationale en faveur de l'Afghanistan. Le Kazakhstan coopère avec succès avec le Programme alimentaire mondial par le biais duquel il envoie des produits agricoles en Afghanistan. Notre pays a fourni au peuple afghan une aide humanitaire gratuite sous forme de céréales. Nous pensons que la mise en oeuvre rapide des décisions adoptées à la Conférence de Tokyo contribuerait à un règlement positif du problème afghan et à l'élimination du terrorisme international.

Lorsque nous parlons de l'Afghanistan, nous ne pouvons pas passer sous silence la question du trafic des stupéfiants. Malheureusement, ce pays martyr reste une des principales sources de prolifération de drogues qui transitent par les territoires des États d'Asie centrale et qui sont écoulées sur les marchés mondiaux, principalement en Europe. Ce problème pose un danger de plus en plus grand et exige des mesures urgentes et efficaces de la part de la communauté des nations. Nous espérons que le rôle de coordination du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues sera renforcé. Il faut savoir que le trafic de drogues sert de base financière au terrorisme international. Lorsque nous menons un juste combat contre ce mal, nous luttons malheureusement contre ses manifestations sans accorder l'attention voulue aux causes profondes du phénomène. Si cette situation ne change pas, juguler le terrorisme international se transformera en un processus sans fin qui épuisera toutes les ressources financières et politiques de la communauté des nations.

La communauté mondiale suit de près l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Les États intéressés expriment à juste titre leur préoccupation devant l'amenuisement des chances d'un règlement pacifique. Nous appuyons l'idée de convoquer au plus tôt une conférence internationale sur le règlement de la question du Moyen-Orient afin de prendre des mesures parallèles : renforcer la sécurité d'Israël, renforcer les institutions économiques et politiques palestiniennes et

régler les détails de l'accord de paix final. La communauté internationale doit aussi intensifier ses efforts pour enrayer le terrorisme et répondre aux besoins humanitaires du peuple palestinien.

Depuis les premiers jours de son indépendance, le Kazakhstan a consacré ses efforts dans le domaine des affaires étrangères à la création d'un système de sécurité en Asie. Cet objectif a été favorisé par la première réunion au sommet de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), qui s'est tenue en juin de cette année à Almaty. Pour la première fois, les chefs des principaux États d'Asie se sont réunis pour exprimer leur volonté politique et leur intérêt à rechercher conjointement des moyens de renforcer la paix et la stabilité dans la région asiatique.

L'adoption à la réunion au sommet des documents finals : l'Acte d'Almaty sur l'institutionnalisation de la CICA et la Déclaration sur l'élimination du terrorisme et la promotion du dialogue entre les civilisations, a été d'une importance extraordinaire. Pour la première fois, le continent asiatique a adopté des documents qui apportent une contribution significative à la sécurité régionale et mondiale. Exprimant notre reconnaissance aux États membres de la CICA pour le travail efficace qu'ils ont accompli à la réunion au sommet, nous lançons un appel à tous les États intéressés pour qu'ils continuent de mettre en oeuvre des mesures de confiance en Asie.

Le Kazakhstan estime que l'Organisation de Shanghai pour la coopération peut devenir un outil efficace pour assurer la sécurité et la stabilité dans la région. La principale mission de cette organisation est de se pencher conjointement sur les problèmes de sécurité, ainsi que sur la création de mécanismes efficaces de coopération commerciale, économique et humanitaire.

Le Sommet de Johannesburg a pleinement mis en lumière l'impérieuse nécessité de surmonter les antagonismes du développement économique et politique moderne. Il est devenu évident qu'avec la mondialisation croissante, la communauté des nations devra accorder une attention plus soutenue à la recherche de moyens permettant d'assurer un partage plus harmonieux des profits et des bénéfices entre les riches et les pauvres. Prenant la parole au forum en Afrique du Sud, le Président du Kazakhstan, M. Nursultan Nazarbaev, a fait observer à juste titre

que sans les ressources naturelles et humaines des pays en développement les États riches ne le seraient jamais devenus.

Il est généralement admis que le développement durable est le seul moyen d'assurer la survie de l'humanité. Voilà pourquoi le Kazakhstan appuie les efforts ciblés et coordonnés de la communauté internationale pour résoudre les problèmes économiques, sociaux et écologiques brûlants dans la région de l'Asie centrale. Nous attachons une grande importance à la coopération avec l'Organisation des Nations Unies dans la gestion des ressources en eau, le relèvement des zones qui ont connu des catastrophes écologiques dans la région de Semipalatinsk et la mer d'Aral, la préservation de la biodiversité et la prévention de la dégradation des sols et du processus de désertification. En même temps, le Kazakhstan est tout à fait en droit de s'attendre à des mesures plus efficaces dans ce domaine de la part de l'ONU. Malheureusement, notre pays, de même que les autres États de la région, n'ont pas encore reçu l'assistance nécessaire pour accélérer le règlement des problèmes écologiques.

Le Kazakhstan souhaite renforcer la coopération fructueuse avec l'ONU afin d'améliorer l'infrastructure régionale en matière de transports, y compris par le biais du Programme spécial des Nations Unies pour l'économie des pays d'Asie centrale.

Le Kazakhstan coopère de façon active avec les partenaires de la Communauté économique eurasiennne et estime que cette organisation d'intégration représente une structure très prometteuse du point de vue de la création d'un espace économique commun sur une partie importante du continent eurasienn.

Notre pays est en faveur d'une Organisation de coopération économique (OCE) plus efficace et aimerait que ses activités soient davantage tournées vers la réalisation des objectifs. Nous exprimons l'espoir que le prochain sommet d'Istanbul marque un tournant important dans les activités de l'OCE.

Les efforts diplomatiques du Kazakhstan visent également à renforcer davantage la coopération politique, le commerce et les liens économiques avec les États d'Asie centrale. Nous pensons que l'organisation nouvellement créée, l'Union d'Asie centrale, a un rôle important à jouer à cet égard.

Le statut juridique de la mer Caspienne est en passe de devenir un problème de plus en plus important dans le contexte des relations internationales actuelles. L'absence de consensus entre les cinq États caspiens concernant le statut juridique de ce bassin d'eau tout à fait particulier compromet sérieusement les chances de transformer la mer Caspienne en une véritable zone de paix et de coopération. Les questions liées à la navigation sans restrictions, à la préservation de la biodiversité et de l'environnement, et à la démilitarisation restent toujours d'actualité. Le Kazakhstan a maintes fois demandé la poursuite des travaux préparatoires pour une convention multilatérale fondée sur le consensus des cinq États caspiens afin d'élaborer des garanties juridiques sûres en vue d'une coopération stable à long terme et afin de créer des conditions favorables pour attirer des investissements permettant de mettre en valeur les ressources minérales de la mer Caspienne.

À cet égard, le Kazakhstan attache beaucoup d'importance à un accord avec la Russie sur la délimitation des fonds marins dans la partie septentrionale de la mer Caspienne afin de garantir les droits des utilisateurs du sous-sol des fonds marins, ainsi qu'au protocole sur la modification de la ligne médiane dans cette partie de la mer qui a été signée en juin de cette année.

Nous estimons que la signature de ces documents représente un progrès dans le long processus d'élaboration du statut juridique de la mer Caspienne. Ces accords importants donnent le feu vert aux investissements étrangers pour développer les ressources minérales énormes du secteur kazakh de la mer. Ceci permettra à notre pays de rejoindre le groupe des principaux producteurs mondiaux d'hydrocarbures. Nous avons l'intention de poursuivre notre coopération avec les institutions et les compagnies financières internationales, garantissant ainsi un climat favorable aux investissements au Kazakhstan.

Le Kazakhstan s'est acquitté de ses obligations pour ce qui est du respect et de la protection des libertés et des droits fondamentaux. Notre pays est partie aux principales conventions en matière de droits de l'homme et fait tous les efforts possibles pour les mettre en oeuvre.

La démocratie et les droits de l'homme sont partie intégrante de la vie politique au Kazakhstan qui a entrepris, dans des conditions géopolitiques difficiles,

des réformes visant à libéraliser l'économie et à créer une société civile. Ces réformes sont sans précédent pour un État post-soviétique.

La question des droits de l'homme, de l'avis de notre pays, devrait être à l'ordre du jour de la coopération inter-États. En même temps, nous croyons qu'il faut recourir à des normes et à des critères unifiés pour évaluer la situation des droits de l'homme dans un pays donné. Nous croyons que la prérogative et la responsabilité de l'examen de la situation dans ce domaine très délicat doivent incomber à l'ONU. Nous plaçons de grands espoirs dans les activités du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme.

Dans un monde de plus en plus interdépendant, il n'y a d'autre choix que la coopération multilatérale. Ce n'est qu'ensemble que nous pouvons oeuvrer avec succès à un monde sans guerres et sans conflits, un monde fondé sur la justice et la prospérité.

Nous avons écouté avec grand enthousiasme la déclaration du Secrétaire général, M. Kofi Annan, et nous exprimons notre appui à son concept d'efforts communs pour faire face aux questions clés des temps modernes.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Jack Straw, Secrétaire d'État aux affaires étrangères et du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

**M. Straw** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Dans un monde imparfait, nos citoyens ont plus que jamais besoin de l'Organisation des Nations Unies. L'ONU n'a pas réglé tous les conflits par des moyens pacifiques, et elle ne le pourrait pas. L'autorité de l'ONU doit s'appuyer sur la force des armes, mais les réalisations remarquables de cette Organisation ont été de faire en sorte que le beau langage de la Charte soit une force du bien allant au-delà des simples mots. C'est ainsi que l'ONU a monté la barre contre le recours illégitime à la violence par les États, et aujourd'hui par les terroristes. Ce faisant, l'ONU a sauvé la vie de millions de personnes et en a préservé des millions d'autres de la peur, de la pauvreté et de la tyrannie.

Sans l'ONU, il n'y aurait point eu de salut pour le peuple de Timor-Leste, point de perspective d'une paix durable en Sierra Leone; il n'y aurait eu personne pour aider à reconstruire l'Afghanistan. Il y a 40 ans de cela,

le Président John F. Kennedy prédisait un monde dans lequel 25 États seraient dotés d'armes nucléaires. Mais le Traité sur non-prolifération, appuyé par les garanties internationales, a veillé à ce que ce scénario cauchemardesque ne se concrétise pas.

Tout ceci doit nous rappeler le rôle critique que l'ONU doit jouer sur la scène internationale, sous la conduite de son excellent Secrétaire général, M. Kofi Annan. Il nous incombe à nous tous ici, à l'Assemblée, de veiller à ce que la légitimité, l'autorité et la capacité de l'ONU de préserver la paix et de bâtir la prospérité soient renforcées et non pas amoindries.

Aujourd'hui, outre les menaces traditionnelles à la paix et à la sécurité dans le monde, l'ONU et la communauté mondiale doivent relever trois défis qui ne cessent de prendre de l'ampleur : les États en déliquescence, le terrorisme et les armes de destruction massive.

Le monde a constaté en Afghanistan les dangers manifestes d'un État en déliquescence, où l'ordre public a disparu, la loi est affaiblie et où l'anarchie règne. La communauté internationale doit accepter sa part de responsabilité car nous avons laissé ce pays se désintégrer. Al-Qaida, avec ses croyances maléfiques, n'était que trop prêt à en tirer parti. Mais nous nous leurrions si nous pensons que le chaos en Afghanistan au cours de la plus grande partie de cette dernière décennie est exceptionnel. Dans trop de régions du monde, des citoyens comme nous sont contraints de vivre sous la férule de gangs, sans la sécurité et les libertés que nous devrions tous pouvoir considérer comme des acquis.

Si nous prenons au sérieux la notion de communauté internationale, alors, en tant que Membres de l'ONU, nous devons accepter notre responsabilité qui est d'aider les États à ne pas tomber dans la débâcle, et de rétablir l'ordre là où les États se sont déjà effondrés.

L'expérience du Royaume-Uni en Afghanistan, en tant que nation chef de file de la Force internationale d'assistance à la sécurité, collaborant avec l'ONU, montre ce qui peut être fait; mais nous savons tous qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous devons adopter une démarche plus structurée et plus méthodique vis-à-vis de ce problème croissant que représentent les États en faillite ou sur la voie de la faillite.

Les outils existent. À Monterrey en mars et à Johannesburg au début du mois, la communauté mondiale a fait fond sur les objectifs de développement énoncés dans la Déclaration du Millénaire pour réduire la pauvreté parmi les peuples les plus défavorisés du monde. Nous appuyons cet engagement par des actes. Entre 1996 et 2006, le Royaume-Uni aura doublé son aide au développement.

Avec les négociations de Doha de l'Organisation mondiale du commerce, nous avons à notre portée une ère nouvelle de croissance et de prospérité économiques durables, un avenir politique stable pour le monde en développement et un environnement mondial beaucoup plus sûr.

Mais les peuples ne peuvent être mis à l'abri de la pauvreté s'ils ne le sont également de la peur. La sécurité n'est pas une option; c'est une nécessité. Il y a trois ans, plus de la moitié de la Sierra Leone était contrôlée par les rebelles; plus de la moitié de la population était déplacée; un nombre incalculable de civils ont été assassinés, enlevés ou horriblement mutilés. Le pays était livré à la maladie et à la faim. Aujourd'hui, grâce à l'intervention de l'ONU et du Royaume-Uni pour mettre fin à une guerre civile qui durait depuis 10 ans, les gens peuvent rentrer chez eux et reconstruire leurs vies brisées. Mais un engagement à long terme est nécessaire dans de telles situations.

Comme nous l'avons constaté en Afghanistan, lorsque nous avons affaire à des États en déliquescence, nous devons aussi relever le deuxième défi posé au droit international et à la justice – celui du terrorisme mondial.

Toutes les nations du monde, et tous les peuples – Noirs, Blancs, bouddhistes, musulmans, chrétiens, juifs, hindous et sikhs – ont intérêt à vaincre le terrorisme. Il ne saurait y avoir de lieux où le terrorisme ou les terroristes pourraient se cacher et où ils pourraient cacher leurs fonds. Il ne saurait y avoir non plus de dissimulation sémantique. La distinction que font certains entre terroristes et combattants de la liberté est fautive et dangereuse. Les victimes ne bénéficient pas d'une telle distinction. Il ne saurait y avoir non plus une telle distinction au regard du droit international.

La résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité a créé de nouvelles obligations pour nous tous. Le Royaume-Uni a l'honneur de présider le Comité contre le terrorisme. Il y a eu une réponse positive écrasante.

Mais, le souvenir de ceux qui ont perdu la vie le 11 septembre de l'année dernière ne nous permet pas de relâcher notre détermination collective.

À côté de la menace des États en faillite et du terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive représente la plus grande menace actuelle à la sécurité mondiale, et nulle part le bien-fondé d'un soutien universel à l'application des lois de l'ONU n'est plus démontré que dans le domaine des armes de destruction massive.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction constituent l'un des corps de règles de droit international les plus importants au monde. Depuis 30 ans, ce corps de lois a permis de veiller – à une triste exception près – à ce qu'aucun État n'ait recours à ces armes, les pires armes au monde.

L'exception en question est l'Iraq. Depuis 20 ans, le régime de Saddam Hussein tient tête et fait échec à toutes les tentatives qui sont faites pour faire appliquer l'état de droit international. L'Iraq est le seul pays qui ait été condamné par l'ONU pour infraction à la Convention de Genève sur les armes chimiques. L'Iraq a mené deux guerres d'agression contre deux de ses voisins et lancé des missiles contre cinq pays de la région. L'Iraq a fait usage de gaz toxique contre son propre peuple. Saddam Hussein s'est moqué constamment de l'autorité de l'ONU. Aucun pays n'a trompé tous les autres pays du monde aussi systématiquement et cyniquement que l'Iraq. Et aucun pays ne représente un défi aussi fondamental à l'ONU que l'Iraq.

Toute société, du plus petit village à la communauté des nations représentée ici à l'Assemblée générale, se doit d'obéir à des règles, et tout membre de cette communauté doit assumer la responsabilité du respect et du maintien de ces règles. Faute de quoi, c'est la notion même de communauté qui s'effondre. Aussi, ceux d'entre nous qui croient à l'action collective de la communauté internationale ne peuvent assister sans réagir aux défis constants de l'Iraq à la volonté de l'ONU. Tous ceux d'entre nous qui croient

en l'ONU doivent décider maintenant du sort de l'Iraq. L'autorité de l'ONU elle-même est en jeu.

Nous ne pouvons laisser l'Iraq nuire gravement à cette Organisation et à l'ordre international qu'elle représente. Nous ne pouvons laisser l'Iraq continuer de défier 10 ans de résolutions du Conseil de sécurité. Sinon, nous nous exposons à voir nos résolutions bafouées par les agresseurs de tout poil comme paroles vides de sens. Nous avons mis 57 ans à faire de cette Organisation ce qu'elle est : bien davantage qu'un simple forum de discussion. Nous ne pouvons maintenant laisser détruire ce travail.

Parfois, il faut faire des choix difficiles. Pour l'Iraq, ce moment est maintenant arrivé. Si nous ne relevons pas ce défi, l'ONU elle-même se trouvera gravement affaiblie, ce qui rendrait le monde beaucoup plus dangereux.

Comme l'a si bien exprimé le Président Bush dans son remarquable discours à l'Assemblée, jeudi dernier, nous devons nous montrer résolus face au défi présenté par l'Iraq et assurer l'application de la volonté de l'ONU. Nous devons exiger de l'Iraq qu'il laisse de nouveau les inspecteurs revenir et opérer sans entrave. Nous n'avons pas seulement intérêt à veiller à ce que l'Iraq se conforme intégralement au droit international, c'est aussi notre responsabilité. Nous devons être clairs avec l'Iraq et nous-mêmes sur les conséquences qui découleront du non-respect par l'Iraq de ses obligations.

Et oui, en faisant face à la menace posée par l'Iraq, nous devons également relever les autres défis internationaux énumérés si éloquemment par Kofi Annan dans sa déclaration.

Au cours de l'année écoulée, nous avons assisté à une nouvelle dégradation de la situation en matière de sécurité en Israël et dans les territoires occupés. Plus que jamais une participation de la communauté internationale est nécessaire dans le processus de paix au Moyen-Orient afin d'obtenir le résultat auquel nous aspirons tous : deux États, Israël et la Palestine, coexistant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, sur la base des résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité.

Au Cachemire, nous devons continuer d'exhorter aussi bien l'Inde que le Pakistan à faire preuve de retenue et à chercher un règlement à ce conflit ancien.

À la fin de la guerre froide, nous espérions tous que les futures générations pourraient profiter d'un monde où les affaires internationales seraient caractérisées par la coopération plutôt que les conflits. Cet objectif est encore à portée de main pourvu que nous restions unis face à la faillite d'un État, dans la guerre contre le terrorisme et dans la confrontation des menaces que constituent les armes de destruction massive.

Les tâches auxquelles ont dû faire face les fondateurs de cette institution n'étaient pas moins formidables, mais ils ont réussi, en conjuguant nobles valeurs et réalisme pur et dur, à créer le plus grand instrument de l'histoire pour éviter la guerre. Nos fondateurs sont à l'origine d'une réalisation remarquable. Mais d'autres menaces se dressent ou se dessinent déjà pour l'Organisation. Nous devons y faire face et rester constamment vigilants face aux défis qui se présentent à la paix et à la justice dans le monde entier. Tous ceux d'entre nous qui ont foi en ces principes du droit et de la justice internationaux ont le devoir de veiller à ce qu'ils soient respectés et appliqués.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mircea Geoana, Ministre des affaires étrangères de la Roumanie.

**M. Geoana** (Roumanie) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur, à l'occasion de votre nomination en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Mes félicitations sont également adressées au Président sortant, S. E. M. Han Seung-soo, pour son dévouement et son excellent travail. Je tiens aussi à joindre mes prédécesseurs, en accueillant chaleureusement la Suisse, comme le Membre le plus nouveau de notre Organisation, ainsi que le Timor-Leste, qui nous rejoindra prochainement.

Les modèles de sécurité globale, qui sont en train de changer après les attaques terroristes du 11 septembre de l'année dernière, ont apporté à la communauté internationale des défis graves et inattendus. Nous sommes confrontés à une épreuve dramatique et tragique, à savoir que notre sécurité est plus fragile que l'on a imaginé, que la démocratie et la liberté ont été attaquées. On nous a violemment rappelé que la lutte contre le terrorisme nous concerne tous.

La réponse rapide et constructive de mon pays, la Roumanie, à l'appel à la solidarité de l'Organisation

des Nations Unies est maintenant particulièrement évidente. Notre participation au sein de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan, approuvée par le Parlement roumain en décembre 2001, a montré clairement notre détermination d'honorer notre engagement, en pratique ainsi qu'au niveau de l'esprit, en faveur des principes et objectifs des Nations Unies.

Suite à l'adoption par le Conseil de sécurité de sa résolution 1373 (2001), nous avons adopté la législation sur la prévention du financement, en Roumanie, des organisations et des actes terroristes, et nous avons ratifié les 12 Conventions et les Protocoles de l'ONU relatifs au terrorisme.

Nous nous sommes activement engagés dans des opérations en Afghanistan avec nos alliés stratégiques et nous nous occupons ensemble des conséquences de la lutte contre le terrorisme.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Mais en avons-nous fait assez, au niveau de la communauté internationale? Le Secrétaire général, dans sa déclaration d'ouverture, a dressé un tableau sans complaisance des menaces à la paix en nous rappelant à juste titre nos responsabilités.

La Roumanie estime nécessaire de condamner sans ambiguïté et de combattre activement toutes les formes de terrorisme et la violence fanatique par une coopération internationale intense, constante et cohérente. Il importe à l'évidence de se concentrer sur le financement du terrorisme. La Roumanie estime que l'expérience des opérations communes et de liaison régionale en Europe du Sud-Est peut être utile à la communauté internationale pour endiguer la circulation des fonds destinés aux groupes terroristes.

La menace terroriste exige que nous fassions preuve d'une vigilance accrue pour contrôler l'utilisation et la prolifération des armes de destruction massive, ainsi que des armes classiques, telles que les mines terrestres et les armes légères qui finissent trop souvent dans les mains des criminels. Dans ce contexte, la Roumanie exhorte l'Iraq à respecter les résolutions existantes du Conseil de sécurité et à autoriser le retour des inspecteurs des Nations Unies dans le pays, immédiatement et sans conditions, afin que soient prises d'autres décisions relatives au peuple iraquien et à la sécurité et à la stabilité dans la région. La Roumanie siégeait au Conseil de sécurité en 1990,

quand les premières résolutions sur l'Iraq ont été adoptées et elle avait alors contribué à forger un consensus. Nous pensons que le Conseil de sécurité doit réagir fermement et avec détermination face au refus continu de l'Iraq de respecter ses résolutions. Il ne saurait y avoir de doutes quant à la position de mon gouvernement si les craintes concernant les menaces possibles à la sécurité mondiale sont justifiées. Comme par le passé, nous serons aux côtés de nos alliés et des pays épris de paix pour défendre la paix dans le monde.

Il convient également de réagir vigoureusement au mépris de longue date de l'Iraq pour l'autorité du Conseil de sécurité à cause de la menace posée par les armes de destruction massive à la sécurité mondiale. Il importe de résister à la tentation d'appliquer ces mêmes principes à d'autres situations de conflits localisées, surtout si des mécanismes favorisant le dialogue et le règlement pacifique existent. Les États ont certes le droit d'exercer un contrôle sur leur propre sécurité, mais la responsabilité de veiller à ce que les mesures de sécurité ne sapent pas les fondements de la démocratie leur incombe également. Nous pouvons nous adapter à ces nouvelles réalités sans sacrifier les droits de l'homme et les valeurs universelles. C'est en effet en respectant les libertés civiles, en promouvant l'égalité des chances et la cohésion sociale que nous pouvons contribuer à éliminer certaines des causes profondes du terrorisme: le ressentiment et la frustration attisés par la pauvreté et la marginalisation.

C'est là un élément fondamental de la prévention des conflits mais les alertes et interventions rapides de la communauté internationale ne suffisent pas. L'expérience de la dernière décennie montre que le moment est venu de passer des solutions ad hoc aux problèmes à court terme à une approche intégrée et à long terme concernant l'édification des nations. Par « intégrée », je veux dire que la communauté internationale doit réagir sur la base d'une division du travail efficace entre les organisations appropriées, avec un mandat commun et une hiérarchie très claire. J'entends par « long terme » le fait qu'il importe de maintenir le soutien international jusqu'à ce que la sécurité devienne durable et que le relèvement et la réalisation du potentiel local soient une réalité.

Les schémas variables de coopération internationale sont mis à l'épreuve par le processus de stabilisation et de relèvement en Afghanistan. Les efforts de reconstruction doivent viser la viabilité et l'appropriation par la population afghane. Le récent

attentat contre le Président Karzai illustre la fragilité de la situation actuelle en Afghanistan. Cet attentat et les attaques perpétrées à Kaboul et dans d'autres villes rappellent de manière brutale le prix payé par de nombreuses générations d'Afghans pour retrouver leur souveraineté et obtenir le droit de gouverner leur pays.

Les efforts intenses déployés par l'Organisation des Nations Unies pour reconstruire le pays au plan physique et en matière de démocratie sont louables. La Roumanie pense que cet engagement doit être maintenu tant qu'il existe un danger de voir la violence éclater de nouveau. La Roumanie a déjà apporté une contribution financière importante aux efforts d'aide internationaux et est prête à continuer d'offrir une aide sur la base des demandes du Gouvernement afghan.

Mais les efforts pour aider l'Afghanistan ne doivent pas s'arrêter aux frontières du pays. La stabilité de ce pays et de la région ne pourra être assurée qu'à travers une vision plus large du développement de l'Asie centrale dans son ensemble. Nous devons trouver une manière de relier l'Europe et l'Asie centrale en élaborant une stratégie intégrée qui renforcera la démocratie et assurera la prospérité économique non seulement en Europe mais également en Eurasie. Il convient, dans un premier temps, de mettre un terme aux conflits « gelés » en Europe orientale et au Caucase.

Les faits encourageants survenus en Europe du Sud-Est montrent ce qui peut être accompli par la communauté internationale lorsque celle-ci agit de manière cohérente et coordonnée. L'Organisation des Nations Unies et ses partenaires internationaux, notamment l'Union européenne, l'Organisation pour la coopération et la sécurité en Europe et l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ont oeuvré sans relâche pour aider à reconstruire des sociétés fondées sur la primauté du droit et la tolérance ethnique, mais ce processus n'est pas encore terminé. Il est vital que les élections décisives de l'automne montrent que la démocratie moderne a réellement pris racine dans les Balkans de l'Ouest. En veillant à organiser des élections libres et justes, les dirigeants politiques de la région devraient permettre à leur pays de se maintenir sur la voie de l'intégration européenne. Alors que la Roumanie est sur le point de réaliser ses ambitions d'intégration euro-atlantique, nous continuerons de contribuer activement aux efforts visant à mettre fin aux divisions qui perdurent en Europe du Sud-Est et à

accélérer l'intégration de la région dans le courant européen.

Les conflits violents de la dernière décennie ont attiré l'attention mondiale sur la nécessité d'agir pour combattre l'horreur des crimes de guerre. L'entrée en vigueur du Statut de la Cour pénale internationale, le 1er juillet, représente un pas en avant important. La Roumanie a ratifié le Statut de la Cour pénale internationale cette année et demeure fermement déterminée à veiller à ce que cette Cour fonctionne de manière efficace en tant qu'instrument viable et nécessaire du droit international. Dans cet esprit, nous encourageons les débats en cours, qui devraient clarifier certaines questions en suspens.

Le danger d'une escalade incontrôlable de la violence au Moyen-Orient ne saurait être pris à la légère. Mes récentes discussions avec les dirigeants politiques de la région ont renforcé ma conviction qu'il est crucial de trouver une manière de renoncer à la logique de la guerre en faveur d'une logique de paix. Nous appelons les parties à entamer des négociations sérieuses pour trouver une solution pacifique, globale et durable. Qu'elles échouent ou réussissent, cela aura des conséquences au-delà de leur région, sur ce que l'on pourrait appeler le grand Moyen-Orient, englobant la région tout entière allant de l'Asie centrale à l'Afrique du Nord.

Les deux plus grands défis du Xxe siècle sont, d'une part, combattre le terrorisme et les nouvelles menaces à la sécurité et, d'autre part, faire fonctionner la mondialisation pour tous, partout. L'Organisation des Nations Unies a un rôle important et décisif à jouer à cet égard. Nous avons atteint le stade où il importe d'adapter le programme mondial pour qu'il réponde aux attentes de nos populations et donne des résultats rapides. Nous devons honorer de manière cohérente et pragmatique les engagements que nous avons pris à Doha, à Monterrey et à Johannesburg ainsi que dans les grandes conférences des Nations Unies, comme la session extraordinaire consacrée aux enfants. Nous devons trouver une réponse urgente, claire et encourageante aux besoins humanitaires de l'Afrique et promouvoir des conditions propices à un développement durable sur le continent africain.

Pour réaliser des progrès tangibles, il faut un nouveau paradigme de coopération entre les parties prenantes de la mondialisation – les États, les grandes entreprises, les organisations internationales et, à

l'évidence, la société civile. La mise en oeuvre efficace dépend d'une nouvelle architecture de la gouvernance mondiale qui soit adaptée aux réalités contemporaines et d'un sens renouvelé des responsabilités de la part de tous les États. Enfin, la mise en oeuvre réussie des objectifs de développement du millénaire est tributaire de la mise en place d'un système strict et vérifiable de vérification. Notre contribution commune doit être relancée par un sens renouvelé de la participation et du partenariat. Nous nous félicitons, à cet égard, de l'annonce par le Président Bush, que les États-Unis réintégreront l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

Le fait que les pays d'Europe centrale vont passer du statut d'économies en transition à celui de membres de l'Union européenne au cours des prochaines années prouve que la démocratie avec une économie de marché viable et des sociétés ouvertes fonctionne. Mais une transition réussie a un prix : il s'agit des décisions difficiles à prendre sur les plans politique et social.

Nous avons eu la chance de bénéficier de l'appui financier et du savoir-faire de l'Union européenne, qui ont été essentiels pour maintenir notre élan et pour que la population accepte des programmes de réforme parfois douloureux. En contrepartie, nous ferons de même en portant notre part du fardeau de la responsabilité et de l'aide internationales. Nous avons la responsabilité non seulement morale et historique, mais également stratégique, de répondre aux besoins des pauvres et des défavorisés dans notre région et ailleurs. Le mécontentement et la désillusion font naître l'instabilité, qui elle-même permet au terrorisme de prospérer.

Les gouvernements, le milieu des affaires et la société civile ont une occasion exceptionnelle d'accélérer le développement économique en utilisant les nouvelles et puissantes technologies de l'information et des communications. En vue de préparer le Sommet mondial sur la société de l'information, qui aura lieu à Genève en 2003 et à Tunis en 2005, la Roumanie accueillera, du 7 au 9 novembre de cette année, une conférence ministérielle régionale organisée conjointement par l'Union internationale des télécommunications et la Commission économique pour l'Europe. Notre objectif consiste à élaborer un plan d'action préliminaire prévoyant des mécanismes précis pour combler le fossé numérique.

Le Conseil de sécurité est la pierre angulaire de l'ONU. La Roumanie estime que nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir la réforme de cet organe. La composition du Conseil doit être plus représentative de l'ensemble des États Membres et refléter plus adéquatement les réalités de l'équilibre actuel des pouvoirs dans le monde. La candidature de la Roumanie à un siège au Conseil de sécurité pour 2004 et 2005 témoigne de notre attachement profond à l'ONU en tant qu'entité qui contribue de façon crédible et efficace à la paix et à la stabilité dans le monde.

Qu'allons-nous retenir de cette session? Nous devons réfléchir à la manière de changer notre habitude de recourir à la coopération uniquement dans des cas particuliers. Nous devons être créatifs et concevoir des modèles continus de travail en équipes, et nous devons être plus à l'écoute de ce que les gens attendent de l'ONU. C'est ainsi que nous pourrions mieux honorer nos engagements et surmonter ce qui est considéré comme le handicap des organisations internationales : l'écart entre les paroles et les actes. Quittons cette session de l'Assemblée en étant déterminés à travailler pour formuler des promesses et des réalisations d'une façon qui donnera plus de vigueur à nos paroles et qui renforcera notre crédibilité. En fait, c'est là, après tout, la source de notre force exceptionnelle.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Joschka Fischer, Vice-Chancelier et Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne.

**M. Fischer** (Allemagne) (*parle en allemand; texte anglais fourni par la délégation*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous souhaiter plein succès dans vos fonctions de haute responsabilité. Nous sommes très heureux de vous voir, vous un représentant de nos voisins les Tchèques, présider l'Assemblée générale cette année. J'exprime également mes sincères remerciements au Président sortant.

Je souscris à la déclaration faite par la présidence danoise de l'Union européenne.

Il y a un an, le monde a été secoué par la terreur du 11 septembre, qui s'est montrée dédaigneuse pour la vie humaine. Des avions civils ont été transformés en missiles dont le déploiement avait été planifié sans égard pour la vie humaine. Les conséquences dévastatrices ont détruit des familles, anéanti des espoirs et divisé des gens, sans distinction d'âge, de sexe ou d'affiliation religieuse. Il y a trois jours, nous

avons commémoré la mémoire des victimes lors d'une cérémonie émouvante ici à New York. Nous n'avons pas oublié les images du 11 septembre; nous ne nous sommes pas remis du choc subi. Notre solidarité avec les États-Unis demeure intacte. Nous comprenons nos amis américains. Tout comme eux, nous ne sommes pas prêts à vivre sous l'épée de Damoclès que représente le terrorisme.

Les attentats meurtriers contre le peuple et l'Administration des États-Unis étaient également une attaque contre toutes les sociétés ouvertes. D'innombrables États pleurent leurs compatriotes qui figurent parmi les milliers de victimes de l'attentat contre le World Trade Center. Cet attentat aurait pu frapper n'importe quelle société ouverte, mais les terroristes ont consciemment choisi les États-Unis, qui sont le symbole de la liberté et de la démocratie.

Nous savons que le nouveau défi totalitaire nous interpelle tous. Depuis le 11 septembre 2001, la communauté des nations a dû examiner la question de la paix et de la sécurité à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle sous un angle tout à fait nouveau. Nous ne pourrions pas négocier avec des terroristes comme Oussama ben Laden. Son but est de tuer le plus grand nombre d'innocents possible, créant ainsi un maximum de terreur et de peur. Si les terroristes réussissent à obtenir des armes qui sont encore plus horribles, ils les déploieront contre nous tous sans hésitation. Par conséquent, nous devons travailler de concert au sein de la coalition internationale contre le terrorisme pour vaincre et détruire ce réseau terroriste international. La combinaison très dangereuse de haine religieuse, de conflits régionaux qui couvent, d'attentats terroristes et du danger que représente le déploiement d'armes de destruction massive doit être évitée à tout prix.

Mais, par-dessus tout, nous ne devons pas oublier que, d'une part, le terrorisme doit être combattu énergiquement par l'armée et la police et, d'autre part, nous devons régler les conflits politiques et sociaux mis en lumière à juste titre dans la Déclaration du Millénaire, car ils représentent un terrain fertile pour l'éclosion du terrorisme. Choisir une démarche et négliger l'autre risque de nous mener vers un échec.

Notre objectif commun, c'est que les peuples de nos pays soient en mesure de vivre dans la sécurité et la liberté, à l'abri du besoin. Pour y arriver, nous avons besoin d'un système de sécurité coopératif mondial qui, à l'opposé de l'ancienne bipolarité de la guerre

froide, comprenne tous les niveaux de la politique mondiale touchant la sécurité : les relations entre les grandes puissances et leurs alliances ainsi que le risque possible de crises régionales et de menaces posées par des conflits asymétriques. Car il y a une chose qui est plus claire que jamais depuis le 11 septembre : le terrorisme menace la paix mondiale tout autant que les guerres civiles et les conflits régionaux. Un tel système ne doit donc pas être dénué de mordant, mais il doit fonctionner dans les trois domaines grâce à des systèmes de vérification fiables et à des mécanismes de sanctions applicables. Je suis convaincu que l'élaboration d'un tel système complet de sécurité coopérative mondiale sera notre tâche politique centrale au XXI<sup>e</sup> siècle.

Ce problème ne peut être réglé que par le biais du multilatéralisme – c'est-à-dire si les nations travaillent ensemble. Le terrorisme ne s'arrête pas aux frontières, et façonner la mondialisation est une tâche à laquelle les gouvernements ne peuvent plus s'attaquer seuls. Ainsi, l'ONU a un rôle primordial à jouer dans l'élaboration de ce système de sécurité; c'est l'instance la plus importante pour ce qui est d'établir des règles mondiales. Aucune autre organisation n'a autant de légitimité et de crédibilité. Renforcer de façon vigoureuse sa capacité d'agir en poursuivant le programme de réforme lancé par le Secrétaire général est donc un aspect central de la politique étrangère allemande.

L'évolution de la situation en Iraq est une source de grave préoccupation pour nous. Le régime de Saddam Hussein est une dictature brutale. Sous sa direction, l'Iraq a attaqué ses voisins l'Iran et le Koweït, a lancé des missiles contre Israël et a utilisé des gaz toxiques contre l'Iran et contre sa propre population kurde. Ce régime est atroce pour le peuple iraquien et représente un risque pour la région. C'est la raison pour laquelle une politique d'endiguement et de contrôle militaire fiable des zones d'exclusion aériennes a été mise en place et qu'un régime de sanctions strict est appliqué contre l'Iraq depuis la guerre du Golfe.

Le régime de Bagdad ne doit pas obtenir ou produire des armes de destruction massive ou leurs vecteurs. Malgré les exigences contraignantes du Conseil de sécurité, Saddam Hussein refuse de fournir des réponses crédibles et vérifiables aux questions pressantes posées par la communauté des nations concernant ses armes de destruction massive. Par

conséquent, l'ONU doit non seulement maintenir sa pression sur le Gouvernement iraquien, mais également l'intensifier.

Nous nous félicitons de ce que le Président Bush, dans son allocution la plus récente, se soit tourné vers le Conseil de sécurité. Même si cela devient très difficile, nous devons tout faire pour trouver une solution diplomatique.

Le Conseil de sécurité et les États Membres doivent sans équivoque faire savoir à Bagdad que la réadmission sans restriction ni condition des inspecteurs constitue la seule façon d'éviter une grande tragédie à l'Iraq et à toute la région. Le Gouvernement iraquien doit sans retard appliquer intégralement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Mais nous ne voulons pas de dispositif automatique conduisant au recours à la force militaire. La lutte contre le terrorisme international reste périlleuse. Nous n'avons pas encore réussi à stabiliser pleinement l'Afghanistan. Des conflits régionaux explosifs au Cachemire, au Moyen-Orient et dans le Caucase doivent être réglés ou tout au moins maîtrisés.

Des questions importantes se posent à nous. Est-ce que tous les moyens de pression économiques et politiques ont été véritablement épuisés? Quelles conséquences aurait une intervention militaire? Comment cela affecterait-il la stabilité régionale? Quel effet cela aurait-il sur le conflit du Moyen-Orient? Y a-t-il de nouvelles informations et autres faits concrets? Est-ce que la situation ainsi évaluée justifie la prise d'un grand risque, à savoir le fait d'assumer la responsabilité de la paix et de la stabilité dans toute la région durant des années voire des décennies? Est-ce qu'une telle action aurait l'approbation des voisins arabes? Quelles conséquences cela aurait-il pour le maintien de la coalition mondiale contre le terrorisme? Face à ces questions ouvertes, nous sommes profondément sceptique en ce qui concerne l'action militaire et nous nous en tenons donc à notre approche.

Je voudrais également poser la question de savoir si un règlement pacifique de la question du Moyen-Orient ne pourrait pas contribuer plus efficacement à la stabilité régionale, à une lutte efficace contre le terrorisme et au contrôle et au désarmement effectifs pour ce qui est des armes de destruction massive. Est-ce que le régime de Bagdad ne serait pas plus isolé, créant ainsi une pression politique en faveur d'un changement? Est-ce que cette approche basée sur la

coopération pour trouver un nouvel ordre pour la région n'est pas plus prometteuse pour instaurer la démocratie au Moyen-Orient, laquelle serait soutenue par les puissances régionales?

Nulle part le lien entre le terrorisme et les conflits régionaux n'est plus évident qu'au Proche et Moyen-Orient. Une percée sur la voie de la paix est donc très importante dans cette région du monde. Le consensus entre la communauté des nations sur la question du Moyen-Orient est aujourd'hui plus large que jamais. Nous devons tout faire, ensemble, pour concrétiser l'objectif envisagé par le Président Bush pour 2005, celui de deux États – Israël et une Palestine démocratique – vivant en tant que voisins dans des frontières sûres et reconnues. L'Union européenne a élaboré une voie à suivre pour réaliser cet objectif. La tenue rapide d'une conférence sur le Moyen-Orient pourrait aider à rapprocher les positions et à accélérer le processus. Avec nos partenaires de l'Union européenne, nous sommes prêts à contribuer considérablement à cette fin.

Une paix globale au Moyen-Orient doit également inclure le Liban et la Syrie. L'initiative majeure de l'Arabie saoudite comprend l'assurance que le monde arabe serait également alors prêt à normaliser entièrement ses relations avec Israël.

Sans une solution juste et durable aux conflits régionaux, nous ne pourrions pas éliminer la base de recrutement des terroristes ni réussir à contrecarrer la menace qui en découle. L'Afghanistan est un exemple évident en la matière. Le système des Taliban s'est effondré et le réseau Al-Qaida y a largement été détruit. Mais nous sommes encore loin de pouvoir qualifier la situation dans ce pays de stable et de sûre. Des progrès sont toutefois palpables. L'application des dispositions de l'Accord de Bonn a commencé par la formation d'une Administration transitoire légitime. Le processus lancé sur le Petersberg est passé à la phase suivante avec la convocation, au mois de juin, de la Loya Jirga d'urgence. Pour la première fois depuis des années, le peuple afghan a la possibilité de connaître une vie digne, fondée sur l'autodétermination.

Mais le peuple afghan ne sera encouragé que lorsqu'il verra que la communauté internationale honore ses engagements pour la reconstruction du pays. Les engagements des pays donateurs doivent se concrétiser sous forme de projets tangibles.

Un système de sécurité mondiale fondée sur la coopération doit s'appuyer sur un concept de sécurité globale, et cela doit englober non seulement la sécurité militaire mais aussi l'économie, les droits de la personne, la démocratie et la culture.

« Pour réaliser un monde plus sûr, nous devons créer un monde meilleur » : c'est ainsi que le Président Bush a résumé la situation dans son discours remarquable au Bundestag allemand en mai dernier. Façonner une sécurité mondiale fondée sur la coopération signifie également façonner un nouvel ordre économique mondial. Il faut tenir compte des besoins de tous – pays en développement et développés. Les ressources doivent être réparties plus équitablement et les pays les plus pauvres doivent pouvoir participer aux échanges internationaux et profiter des opportunités de la mondialisation. Cela exige le libre accès aux marchés pour tous ainsi que l'exercice de libertés économiques et politiques et un cadre juridique juste et fiable.

Nous ne devons pas fermer les yeux sur les problèmes de l'Afrique en particulier. La situation alimentaire dans le sud du continent est extrêmement préoccupante. Un nombre incalculable de personnes ont faim, et une aide globale est donc nécessaire. Au Zimbabwe, qui était le grenier de l'Afrique, une politique tout à fait irresponsable est la cause d'une situation difficile dans ce pays. Au Zimbabwe, la famine est causée essentiellement non pas par de mauvaises récoltes ou la sécheresse, mais par une gestion destructrice – une politique de maintien au pouvoir au détriment du bien-être de la population. Une telle politique compte sur le fait que la conscience humanitaire internationale et sa disponibilité à assumer ses responsabilités en réduiront les conséquences. Nous devons évaluer cette politique par rapport aux critères définis par l'Afrique elle-même, dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

Le climat et la politique énergétique sont un élément clef du nouvel ordre économique mondial. Le Protocole de Kyoto peut être considéré comme un jalon dans la protection du climat mondial. Je suis heureux que plusieurs pays aient récemment annoncé qu'ils envisagent de ratifier le Protocole, et j'espère que cela se fera dans les meilleurs délais pour qu'il puisse entrer en vigueur. À long terme, une politique énergétique saine – et cela signifie surtout la promotion de sources

d'énergie renouvelables et une consommation d'énergie à moindre coût – représente la meilleure solution au problème du climat. Il faut agir dès aujourd'hui. N'oublions pas que les problèmes économiques et écologiques difficiles, avec leurs répercussions sociales et humanitaires, mettront de plus en plus en danger la stabilité et la sécurité.

La protection des droits humains doit être l'un des piliers du système de sécurité mondiale. Tous les efforts visant à assurer la paix échoueront si les droits de la personne ne sont pas protégés et ne deviennent pas une réalité. Il faut des valeurs mondiales contraignantes pour prévenir et surmonter les conflits résultant de l'inégalité, de l'injustice et du déni de liberté. Là également, les États doivent jouer un rôle décisif et actif. En outre, nous devons être prudents aujourd'hui pour que les droits humains fondamentaux ne soient pas bafoués sous prétexte de lutter contre le terrorisme. Personne n'a le droit à une prime du fait de la lutte contre le terrorisme.

La sécurité mondiale fondée sur la coopération devra respecter le cadre juridique contraignant dans lequel elle s'inscrit. Il est impératif que le processus de mondialisation s'accompagne de plus en plus d'une série de règles internationales, car le droit international et la primauté du droit constituent les bases indispensables d'une coexistence pacifique stable. C'est pourquoi la création de la Cour pénale internationale est tellement importante pour nous. Son Statut est entré en vigueur le 1er juillet; l'Allemagne, avec tous les autres membres de l'Union européenne, fait partie des 79 États qui l'ont ratifié. L'Assemblée des États Parties a donné le feu vert, cette semaine, à la création de la Cour. Au printemps prochain, nous célébrerons son inauguration à La Haye. La Cour pénale internationale commencera à travailler dès que possible et aussi efficacement que possible. Mais elle ne doit pas être affaiblie dans son travail dès le début.

Mon pays est candidat à un siège non permanent au Conseil de sécurité pour la période 2003-2004. L'Allemagne veut jouer un rôle actif dans le développement du système de sécurité international au sein des Nations Unies, dans le cadre des orientations que je viens d'évoquer. Je voudrais solliciter le vote de tous les membres lors de l'élection du 27 septembre.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Felipe Pérez Roque, Ministre des affaires étrangères de Cuba.

**M. Pérez Roque** (Cuba) (*parle en espagnol*) : La session de l'Assemblée générale a dû être ajournée l'an dernier à cause du crime brutal perpétré le 11 septembre. Il y a eu à ce moment-là une vague de solidarité dans le monde entier envers le peuple des États-Unis et notamment les familles d'environ 3 000 victimes innocentes de cet acte de terrorisme injustifiable.

Les conditions étaient propices à la naissance d'une véritable alliance internationale, sous l'égide et la direction de l'Organisation des Nations Unies, dans le respect absolu des buts et principes proclamés dans sa Charte. Presque tous les pays, au-delà des différences idéologiques, politiques, culturelles et religieuses, se sont déclarés disposés, comme nous, à collaborer de manière active dans cette entreprise d'un intérêt commun incontestable.

Une autre approche a cependant été imposée. De manière inhabituelle, il a été proclamé que celui qui n'appuyait pas la guerre décidée par un seul pays serait alors aux côtés des terroristes. Le Conseil de sécurité a même annoncé que ce pays se réservait le droit de lancer de futures attaques, de sa propre initiative, contre d'autres nations. Une guerre unilatérale a ensuite été déclenchée, faisant un nombre encore indéfini de victimes. Sa conséquence la plus tangible est probablement le coup porté à la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et au multilatéralisme en tant que moyen de faire face aux défis complexes qui se posent à nous.

Quel est le bilan aujourd'hui? Un renforcement des sentiments de haine, de vengeance et d'insécurité, ce qui n'est pas salubre pour la lutte contre le terrorisme. Des courants dangereux de xénophobie et des tendances discriminatoires menacent l'existence d'un monde pluriel et démocratique. Le domaine des libertés publiques et des droits civils a enregistré un recul.

Entre-temps, certaines puissances ne manifestent aucune velléité politique d'appliquer avec rigueur, sans sélectivité et sans deux poids, deux mesures, les 12 instruments juridiques internationaux existants. Nous n'avons pas non plus avancé dans la définition, indispensable aujourd'hui, du terrorisme d'État.

Pour sa part, Cuba, victime depuis plus de quatre décennies d'actes de terrorisme, qui a fermement et calmement exprimé ses vues au sein de cette Assemblée, a ainsi condamné sans équivoque le crime

du 11 septembre et le terrorisme, tout en s'opposant fermement à la guerre pour des considérations d'ordre éthique et par respect pour le droit international. Elle a signé et ratifié les 12 conventions internationales relatives à la lutte contre le terrorisme et a adopté une législation visant à combattre ce fléau. Elle a pleinement coopéré avec les travaux du comité créé à cet effet par le Conseil de sécurité et, au plan bilatéral, elle a proposé au Gouvernement des États-Unis l'adoption d'un programme de lutte contre le terrorisme qui, chose incompréhensible, a été rejeté par ce Gouvernement.

Sans avoir jamais développé ni eu l'intention de développer des armes nucléaires, Cuba n'est pas à ce jour un État partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, estimant qu'il s'agit là d'un instrument insuffisant et discriminatoire, permettant la création d'un club de puissances nucléaires, sans engagement concret de désarmement. Cependant, pour manifester la volonté politique claire du Gouvernement cubain et son attachement à un processus efficace de désarmement garantissant une paix mondiale, notre pays a décidé d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ce faisant, nous réaffirmons notre espoir que toutes les armes nucléaires soient enfin totalement éliminées sous stricte vérification internationale.

En outre, malgré la politique d'hostilité de la seule puissance nucléaire des Amériques qui n'exclut pas le recours à la force, Cuba ratifiera le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco), qui a été signé par notre pays en 1995.

En un jour comme celui-ci, je répète les propos tenus par Cuba à la dernière Assemblée générale :

« Ce n'est que sous l'égide des Nations Unies que nous pourrions vaincre le terrorisme. La voie à suivre passe par la coopération et non pas par la guerre. La méthode à utiliser est la coordination et non pas l'imposition des mesures à prendre ...

... Cuba redit sa condamnation du terrorisme sous toutes ses formes et manifestations. Cuba réaffirme qu'elle ne permettra pas que son territoire soit jamais utilisé dans des actions terroristes contre le peuple des États-Unis ou contre un autre pays. » (A/56/PV.50, p. 23 et 25)

Pourquoi ne déploie-t-on le même zèle dont on a fait preuve dans le déclenchement de la guerre en Afghanistan dans la quête d'une solution juste et durable pour la paix au Moyen-Orient? Pourquoi certains n'ont-ils pas prononcé un seul mot pour condamner les agressions contre le territoire de Palestine et les crimes contre son peuple? Pourquoi l'absence de condamnation à l'encontre des assassinats sélectifs et de l'utilisation de forces armées contre la population civile? Pourquoi assurer l'impunité de l'armée israélienne dans ses agissements, ligotant ainsi les mains du Conseil de sécurité? Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'action ferme pour appliquer les résolutions du Conseil de sécurité garantissant la proclamation d'un État palestinien indépendant, souverain, ayant Jérusalem-Est pour capitale? Pourquoi la seule super puissance dans le monde agit-elle d'une manière différente dans un cas ou dans un autre? Pourquoi la souffrance des mères palestiniennes, dont les enfants ont également été assassinés comme les personnes innocentes du 11 septembre, ne connaît-elle pas de fin? Ces questions devraient avoir une réponse de la part de ceux qui, dans cette salle, portent la responsabilité de ce qui se passe aujourd'hui dans les territoires palestiniens et arabes occupés.

Une nouvelle guerre contre l'Iraq semble déjà inévitable. Elle ne fera qu'aggraver la situation d'agression permanente vécue par ce peuple depuis les 10 dernières années. Le mot à la mode, aujourd'hui, c'est la « guerre préventive », en violation patente de l'esprit et de la lettre de la Charte des Nations Unies.

Cuba défend les principes et non pas l'opportunisme. C'est pourquoi elle s'oppose catégoriquement à cette guerre, quitte à déplaire à ses partisans. Cuba n'est pas animée d'un esprit anti-nord-américain, même si le Gouvernement des États-Unis maintient et durcit un blocus de plus de 40 ans contre notre peuple. Mais le fait de masquer la vérité, par lâcheté ou par calcul politique, n'est pas une caractéristique des révolutionnaires cubains. C'est pourquoi Cuba proclame ici son refus d'une nouvelle action militaire contre l'Iraq, tout en rappelant qu'elle a soutenu au Conseil de sécurité la résolution appelant l'Iraq à cesser son occupation du Koweït.

Nous pensons que la mise au point d'armes de destruction massive aujourd'hui serait une folie, car nous pensons que la seule façon possible d'instaurer la paix mondiale est un désarmement général et complet, y compris le désarmement nucléaire. L'argent consacré

aux armes devrait être consacré à résoudre les problèmes économiques et sociaux catastrophiques de l'humanité.

Les pays arabes ont été catégoriques dans leur rejet de cette guerre, et la majorité des pays européens ne l'appuient pas non plus. La communauté internationale est de plus en plus préoccupée par l'annonce d'une nouvelle guerre sur la base d'accusations non encore avérées, sans tenir compte de la réalité manifeste selon laquelle l'Iraq ne peut pas constituer un danger pour les États-Unis.

Si le Gouvernement des États-Unis déclenche une nouvelle guerre contre l'Iraq en l'imposant au Conseil de sécurité ou en la décidant de façon unilatérale contre l'opinion publique internationale, la naissance du siècle de l'unilatéralisme et le retrait forcé de l'Organisation des Nations Unies auront été consacrés. Il semblera alors que les années de guerre froide, avec ses souvenirs lointains de bipolarisme, d'erreurs et de contradictions n'ont pas été aussi stériles et dangereuses que l'étape actuelle qui, inexorablement, s'ouvre au monde.

Il faut sauver l'Organisation des Nations Unies. Cuba défend tant la nécessité de sa préservation que celle de sa réforme et de sa démocratisation les plus profondes. Mais il faut le faire en respectant sa Charte, et non pas en la réécrivant ou en déformant ses buts et ses principes. Il faut enfin donner à l'Assemblée générale le rôle qui est établi pour elle par la Charte. Il faut sauver le Conseil de sécurité du discrédit et des doutes qui, aujourd'hui, pèsent sur lui et en faire un organisme véritablement représentatif – je parle de la présence du tiers-monde et non pas de la puissance militaire pour justifier le nombre des membres d'un organe démocratique; je parle aussi d'éliminer le veto et d'autres pratiques antidémocratiques pour en faire un organe transparent; et je parle enfin de mettre fin aux conciliabules secrets et aux décisions véritables prises en cachette par une poignée et imposées ensuite aux autres.

Aujourd'hui, Cuba défend avec une force redoublée la nécessité de préserver le multilatéralisme – plus menacé que jamais – dans les relations internationales. C'est pourquoi nous avons vu avec frustration la conclusion décevante des négociations sur la création d'une Cour pénale internationale, que Cuba a soutenu en croyant qu'il s'agirait d'un organe réellement impartial, non sélectif, efficace,

complémentaire des systèmes nationaux de justice et véritablement indépendant. Amender de facto le traité international qui a donné naissance à la Cour au moyen du Conseil de sécurité ou imposer à d'autres pays des accords bilatéraux humiliants, qui les contraindront à ne pas respecter leurs obligations internationales découlant du traité, est non seulement arrogant, mais, de surcroît, irresponsable.

La Cour pénale internationale proclamée aujourd'hui n'est pas l'organe dont nous avons besoin et pour lequel nous avons lutté. Subordonnée à des intérêts politiques hégémoniques et déjà victime de la possibilité d'être manipulée, elle est liée dès sa naissance aux décisions d'un membre permanent du Conseil de sécurité. Quelle justice internationale véritable peut-on espérer d'un organe privé d'une définition du délit d'agression ou pouvant recevoir des instructions du Conseil de sécurité pour annuler ou proroger indéfiniment un jugement sur la requête d'un de ses membres permanents? Qui peut garantir que la Cour ne finira pas par devenir un outil au service de l'interventionnisme et de la suprématie des pays les plus puissants?

Cuba réitère ici aujourd'hui ce qu'il avait déjà dit au Sommet de Johannesburg qui vient de s'achever : le remaniement des institutions financières internationales et la création d'un substitut légitime au Fonds monétaire international s'imposent. Il faut orienter les activités de la Banque mondiale de façon à appuyer l'exercice véritable du droit au développement de plus de 130 pays du tiers monde. Il faut doter le système des Nations Unies de nouvelles ressources financières afin de lutter contre la pauvreté, le sous-développement, les maladies et la faim. Il faut préserver l'Organisation mondiale du commerce des intérêts d'un petit nombre de pays riches et puissants et en faire un outil au service d'un système de commerce international juste et équitable.

Les résultats mitigés des Sommets de Monterrey et de Johannesburg ainsi que la vague d'indignation justifiée et la remise en question qu'ils ont suscitées remettent sur la table la question du manque de volonté politique des principales puissances industrialisées, qui ne veulent pas renoncer à une partie de leurs privilèges pour permettre qu'un changement véritable s'opère dans un ordre mondial injuste et insoutenable qui aujourd'hui fait sombrer les deux tiers de la population mondiale dans la pauvreté et le désespoir.

Je conviens que les propos de Cuba puissent ne pas être partagés par certains dans cette salle. Je comprends même qu'ils puissent être considérés comme une attaque contre un pays en particulier. Cependant, ce n'est pas leur but. La parole doit être utilisée pour défendre la vérité, et c'est ce que Cuba a toujours fait et qu'elle continuera de faire. Nous sommes un peuple peu nombreux et noble qui a proclamé depuis longtemps que, pour les Cubains, « La patrie, c'est l'humanité ».

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre d'État aux affaires étrangères de l'Oman, S. E. M. Yousef Bin Alawi Bin Abdullah.

**M. Abdullah** (Oman) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un grand plaisir, Monsieur le Président, de vous adresser, au nom du Gouvernement du Sultanat d'Oman, nos plus vives félicitations pour votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa présente session. Nous vous assurons de notre plus entière coopération pour réaliser les buts et objectifs nobles auxquels, ensemble, nous aspirons pour le bien-être de l'humanité et le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Dans ce contexte, nous tenons à faire part de notre satisfaction au Secrétaire général Kofi Annan pour les efforts inlassables qu'il déploie en faveur de la paix et de la sécurité internationales, de la primauté du droit international et des activités de l'Organisation à cet égard. Nous le remercions également de son rapport annuel qui énonce les accomplissements de l'ONU, les obstacles qui l'attendent et sa vision du futur, reflet de la conscience et des aspirations de la communauté internationale.

Je saisis également cette occasion pour me féliciter de l'admission de la Confédération suisse et de la République démocratique du Timor-Leste en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains que leur présence en tant que Membres de l'ONU sera un atout important pour promouvoir les activités de l'Organisation dans l'accomplissement de ses nobles objectifs de paix et de sécurité internationales.

Ici, dans la ville renommée de New York, nous commémorons les attaques terroristes du 11 septembre 2001. Nous voudrions une fois encore exprimer notre sympathie la plus profonde et nos condoléances les plus vives aux familles des victimes de cet attentat

insensé. Nous tenons également à réaffirmer notre solidarité avec les États-Unis d'Amérique dans la lutte contre toutes les formes de terreur dirigée contre des innocents où qu'elle se manifeste.

Le Moyen-Orient connaît une période de tension accrue en raison du grave recul du processus de paix dans tous ses volets, et surtout sur la voie israélo-palestinienne. Ceci est principalement dû au fait que le Gouvernement israélien s'est éloigné des principes et des fondements équitables établis à la Conférence de Madrid de 1991 et au fait que les Gouvernements israéliens qui se sont succédé depuis 1996 ont voulu imposer la paix en ayant recours à une force excessive. Ceci va à l'encontre des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité ainsi que du principe « terre contre paix ». Israël poursuit une politique d'atermoiement et d'intimidation et se soustrait aux instruments et accords internationaux qui ont été signés par les parties concernées. Ceci a entraîné une nouvelle escalade de la résistance palestinienne face à l'occupation israélienne. Cette résistance a été menée par toutes les factions et a pris toutes les formes.

Mon gouvernement condamne tout acte terroriste, quel qu'en soit le mobile et déplore tous les actes de violence dirigés contre des civils innocents, qu'ils soient commis par les Palestiniens ou par les Israéliens. Les événements ont prouvé que le recours à la force contre le peuple palestinien ne permettra pas de mettre fin à la violence de manière équitable ni d'instaurer la sécurité, comme le prétend le Gouvernement israélien; il ne mettra pas fin non plus à la résistance légitime du peuple palestinien contre l'occupation israélienne. Cette résistance ne prendra fin que lorsque l'occupation israélienne prendra fin.

Tous les États arabes ont affirmé que la réalisation d'une paix reposant sur les principes du droit international et de la justice internationale représente pour nous un choix stratégique, et nous avons déployé de grands efforts à cette fin, le plus récent étant l'initiative de paix arabe adoptée unanimement au Sommet de Beyrouth en mars dernier. Cette initiative historique a été largement accueillie par la communauté internationale car elle est compatible avec la légitimité et les principes internationaux et conforme aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui exigent le retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis juin 1967, y compris Al Qods Al Charif, ainsi que l'octroi du droit au retour

aux réfugiés palestiniens, en échange de la reconnaissance d'Israël par les États arabes et de la normalisation des relations avec Israël.

La résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité présente le concept de la création d'un État palestinien reconnu vivant en coexistence pacifique à côté de l'État d'Israël. À cet égard, mon gouvernement demande à la communauté internationale, et en particulier aux membres du Conseil de sécurité, d'assumer leur responsabilité pour faire en sorte que le Gouvernement israélien respecte et mette en oeuvre les résolutions internationales applicables et réponde sérieusement aux efforts arabes et internationaux.

Mon gouvernement appuie la position équitable de la République arabe syrienne en ce qui concerne la restitution du territoire syrien occupé des hauteurs du Golan et sa demande qu'Israël se retire jusqu'à la ligne du 4 juin 1967. Dans la même veine, nous appuyons la position de la République du Liban en ce qui concerne la restitution du secteur des fermes de Chebaa occupées et l'exigence qu'Israël mette pleinement en oeuvre la résolution 425 (1978), qui demande le retrait immédiat des forces israéliennes de l'ensemble du territoire libanais, y compris du secteur des fermes de Chebaa.

La situation humanitaire générale en Iraq demeure tragique à cause des sanctions économiques qui lui sont imposées depuis août 1990. Mon gouvernement souligne donc l'importance d'un examen par le Conseil de sécurité de la politique de sanctions internationales imposée aux différents pays – examen qui déboucherait sur l'atténuation du drame humanitaire qui accable les populations et qui tiendrait compte des mesures prises par les gouvernements ciblés pour mettre en oeuvre les résolutions internationales.

Mon gouvernement réitère l'appel qu'il a lancé au Conseil de sécurité pour qu'il soit mis fin à la misère des Iraquiens, et, à cet égard, demande que se poursuivent le dialogue et les pourparlers entre l'Iraq et les Nations Unies afin que l'Iraq s'acquitte des engagements internationaux qu'il n'a pas encore honorés. Le Conseil de sécurité doit mettre en place un mécanisme précis et bien défini disant à l'Iraq ce qu'il doit faire pour mettre fin à la souffrance tragique et pour assurer la levée définitive et intégrale des sanctions économiques.

Nous sommes tout à fait satisfaits des résultats du Sommet arabe de Beyrouth, surtout au regard de son

climat positif qui a permis l'instauration d'un esprit de compréhension et de rapprochement entre l'Iraq et le Koweït. À cet égard, mon gouvernement se félicite de l'initiative iraquienne de restituer au Koweït ses archives nationales et encourage le Gouvernement iraquien à persister dans sa décision de poursuivre un dialogue constructif et de mener des consultations sérieuses afin d'honorer les engagements que lui imposent les résolutions du Conseil de sécurité et qu'il n'a toujours pas tenus, tout particulièrement en ce qui concerne les prisonniers de guerre et les nationaux du Koweït et d'États tiers portés disparus. À cet égard, nous engageons vivement le Gouvernement iraquien à coopérer avec la Commission tripartite et le Comité international de la Croix-Rouge pour régler ce problème humanitaire.

Mon gouvernement est convaincu que le dossier iraquien ne pourra être réglé en l'absence d'efforts diplomatiques constants de la part de tous, par l'intermédiaire de l'ONU et par tous les moyens politiques disponibles. Rien ne nous paraît donc justifier une opération militaire contre l'Iraq. C'est pourquoi nous nous félicitons de la déclaration faite par le Président des États-Unis, M. George W. Bush, au début du débat général, dans laquelle il a parlé de s'en remettre au Conseil de sécurité pour régler la crise iraquienne.

Mon gouvernement demeure optimiste et suit de près les contacts officiels entre les Émirats arabes unis et la République islamique d'Iran en ce qui concerne le différend qui les oppose relativement aux trois îles qui appartiennent aux Émirats – Abou Moussa, la Grande-Tumb et la Petite-Tumb. Nous espérons que ces contacts et ces négociations permettront d'aboutir à un accord sur un mécanisme efficace pour régler ce différend.

Mon pays, tout comme d'autres pays de la région, s'intéresse à l'instauration de la sécurité et de la stabilité dans le sous-continent indien. À cet égard, nous apprécions grandement les efforts internationaux visant à juguler le conflit qui oppose l'Inde au Pakistan, et nous demandons instamment à ces pays de recourir à la diplomatie internationale pour parvenir à un mécanisme opérant qui permette de régler de manière pacifique et définitive leur différend sur le Cachemire.

En ce qui concerne l'Afghanistan, nous saluons le retour de ce pays au sein de la famille internationale et

nous nous félicitons de l'instauration prochaine de la sécurité et de la stabilité dans son territoire, sous la supervision d'un gouvernement reflétant les aspirations de toutes les parties afghanes. Mon gouvernement apprécie les efforts internationaux tendant à venir en aide au Gouvernement afghan ainsi que la poursuite de l'aide financière et technique fournie par la communauté internationale pour permettre d'assurer la reconstruction du pays et de subvenir aux besoins de base des Afghans après tant d'années de guerre et de souffrances.

Mon pays rejette toute forme de terrorisme. Conformément aux buts des Nations Unies en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous réaffirmons notre appui aux efforts internationaux de lutte contre le terrorisme et demeurons attachés aux résolutions internationales pertinentes, y compris la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, et à tous les traités et accords islamiques, arabes et internationaux pertinents auxquels mon pays est partie. Ma délégation est prête à coopérer avec les Nations Unies pour lutter contre le terrorisme international, conformément aux principes du droit international et au principe de la souveraineté nationale, tout en tenant compte de la nécessité de faire la distinction entre le terrorisme et la résistance légitime contre l'occupation. Le Sultanat d'Oman appuie l'appel à la convocation, sous les auspices de l'ONU, d'une conférence internationale sur le terrorisme afin de s'entendre sur une définition claire et internationale du terrorisme et de mettre en place un mécanisme pour s'attaquer au terrorisme et l'éliminer.

Mon pays croit fermement que l'accession et l'attachement des États aux traités et aux conventions sur le désarmement renforceront et préserveront la paix et la sécurité aux niveaux régional et international. Le Sultanat d'Oman a signé ces traités auxquels il est toujours officiellement partie.

Sur la base de ce principe, nous soulignons la nécessité de prendre des mesures pratiques pour que la région du Moyen-Orient soit exempte de toutes les armes de destruction massive. À cet égard, nous prions Israël d'adhérer à tous les traités pertinents, à commencer par le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et d'assujettir ses installations nucléaires au régime de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Cela permettra de créer un climat positif et mettra fin à la prolifération des armements dans la région.

Mon pays appelle l'ONU à continuer ses efforts pour débarrasser totalement le monde de tous les types d'armes de destruction massive. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires en particulier à mettre rapidement en place des programmes dotés d'un calendrier précis pour atteindre cet objectif dès que possible. À cet égard, mon gouvernement félicite les États-Unis et la Fédération de Russie de l'accord conclu sur la réduction de leurs arsenaux nucléaires.

Mon pays préside actuellement le Conseil Supérieur du Conseil de coopération du Golfe (CCG) et a accueilli la vingt-deuxième session du Conseil supérieur du CCG, qui s'est réuni en décembre 2001 à Muscat. Le sommet a conduit à l'adoption de nombreuses décisions et résolutions et d'autres résultats, notamment la signature d'un accord économique entre les États membres et d'un accord sur l'harmonisation des tarifs douaniers à 5 % pour tous les biens importés. Cet accord entrera en vigueur au début de l'année prochaine avec la création d'une union douanière entre les États membres. Le Conseil a aussi pris la décision d'adopter une monnaie unique dans le Golfe. Cela améliorera les structures économiques, les échanges commerciaux et la compétitivité du Golfe par rapport aux autres groupes économiques régionaux, tout en assurant la promotion du marché du travail et du secteur privé dans nos pays. De plus, il attirera davantage d'investisseurs et de partenariats commerciaux dans l'ensemble de la région arabe, avec d'autres États amis, et sur les marchés mondiaux.

Un des résultats notables du sommet de Muscat a été la décision prise par nos dirigeants d'inviter la République du Yémen à se joindre à un certain nombre d'organes conjoints du Golfe. Cette décision est venue d'une volonté commune et de la profonde conviction des deux parties que l'intégration du Yémen au CCG, de façon progressive et planifiée, répondra aux besoins économiques et sociaux et aux conditions de développement du Yémen et servira les intérêts de la région.

Nous travaillons à préserver l'environnement. Nous avons obtenu de nombreux résultats et pris des mesures gouvernementales pour mettre en place des stratégies nationales dans le domaine de la protection de l'environnement. Toutefois, il n'est un secret pour personne qu'il existe de nombreuses menaces à l'environnement, au niveau interne comme au niveau régional et international. L'une d'elles est le manque de ressources adéquates en eau pour faire face à la

croissance de la population, ce qui met notre population en danger et augmente le risque de désertification, nous obligeant à intensifier nos efforts scientifiques et à allouer les ressources nécessaires à cet effet.

Nous sommes heureux d'avoir participé au Sommet mondial de Johannesburg pour le développement durable, et nous souhaitons souligner l'intérêt que nous portons aux documents finals adoptés à la conférence. Nous saisissons également cette occasion pour souligner la nécessité de respecter les résolutions et décisions de l'ONU, ainsi que la Charte des Nations Unies.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle aux membres la limite de 15 minutes pour les déclarations, et je les prie de bien vouloir limiter leurs déclarations au temps imparti.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Erkki Tuomioja, Ministre des affaires étrangères de la Finlande.

**M. Tuomioja** (Finlande) (*parle en anglais*) : Un an après les terribles attentats du 11 septembre, nous commémorons les victimes innocentes de ces crimes. La meilleure façon d'honorer leur mémoire est d'agir et de relever les multiples défis que pose le terrorisme et de contrecarrer les autres menaces à la sécurité des personnes. Le monde a changé de manière irréversible, même si à l'heure actuelle nous ne pouvons encore dire exactement comment il a changé. Nous ne savons même pas si notre réaction immédiate d'il y a un an aura porté des fruits et aura permis de faire du monde un endroit où la vie est meilleure et plus sûre.

L'Afghanistan n'est plus une base du terrorisme mondial, et nos efforts communs pour déraciner les réseaux terroristes progressent, mais la menace de nouvelles attaques n'a pas été éliminée. Nous atteindrons bientôt le stade où les seules actions militaires et de police ne pourront plus faire échec au terrorisme. Même lorsque le recours à la force militaire est clairement nécessaire et justifié, comme cela a été le cas contre Al-Qaida et les Taliban, ce n'est jamais une réponse suffisante. En Afghanistan, nous sommes maintenant confrontés à la nécessité de recourir à toute la gamme des capacités de gestion des crises, ainsi qu'à la nécessité d'un engagement à long terme pour la reconstruction et la mise en place d'une économie stable et ne reposant pas sur la drogue, et pour enraciner la démocratie et le respect des droits de

l'homme dans un pays qui a connu des décennies de guerre et de dissensions. L'Afghanistan n'est qu'un des endroits dans le monde où un tel engagement de la communauté internationale est attendu.

Nous devons également venir à bout des situations dans lesquelles certains considèrent que même le terrorisme est justifié. Dire cela ne revient aucunement à montrer de la compréhension pour le terrorisme sans discrimination. Le terrorisme est un crime dont les auteurs doivent être traduits en justice, indépendamment de leurs motivations.

Il est absolument crucial de renforcer la primauté du droit. Lorsque des terroristes s'attaquent à la démocratie, à l'humanité et à la justice, nous ne devons pas et nous ne pouvons les combattre par des moyens qui entrent en contradiction avec les valeurs fondamentales auxquelles s'attaquent les terroristes. Il est temps d'examiner sincèrement les mesures prises après le 11 septembre et de corriger les excès qui ne sont pas acceptables dans des sociétés fondées sur la liberté et la justice.

La création de la Cour pénale internationale (CPI), en gestation pendant de nombreuses années, peut être considérée comme l'une des plus importantes réalisations de l'ONU. Elle n'a pas été créée principalement pour traiter du terrorisme, mais son importance s'est manifestement plutôt accrue que diminuée après le 11 septembre. La CPI est un but recherché de longue date par la Finlande et l'Union européenne, et nous ne devons pas permettre qu'on y porte atteinte. La CPI ne doit pas devenir un sujet de controverse internationale. Nous devons la préserver en tant qu'institution judiciaire efficace et indépendante afin que nous puissions convaincre les États qui restent en dehors de s'associer à nous pour la rendre véritablement universelle.

Le terrorisme n'est qu'une des menaces à notre sécurité qui ne sont plus liées à la guerre traditionnelle entre les États-nations.

Dans un monde où l'ensemble de nos politiques nationales en matière de défense et nos efforts en vue d'instaurer la sécurité collective ont été basés sur la nécessité de mener ou de décourager une guerre classique, il nous faut maintenant réfléchir d'une manière nouvelle et originale. Ce n'est pas seulement la puissance militaire qui est devenue partiellement incapable d'assurer la sécurité. Il est également manifeste que nous ne pouvons endiguer ces menaces

en ayant recours à des politiques d'isolement ou à des actions unilatérales.

L'Organisation des Nations Unies et le Conseil de sécurité ont la responsabilité globale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La vie humaine a exactement la même valeur partout dans le monde. Les peuples en période de crises ont besoin de la protection et de l'action de la communauté internationale. Des crises individuelles et mineures peuvent se transformer en menaces sérieuses à la paix et à la sécurité internationales. Les États Membres doivent doter l'ONU des moyens nécessaires pour mener une action significative de prévention des crises, de gestion des conflits et de consolidation de la paix après les conflits. Une action appelle un attachement réel au multilatéralisme, qui doit transcender les intérêts nationaux et l'unilatéralisme. Le multilatéralisme ne saurait être exercé à la carte lorsque cela s'avère commode. Les intérêts mondiaux appellent une action mondiale.

Une des réussites indéniables de l'ONU est celle qui se rapporte aux activités de maintien de la paix de l'Organisation. D'innombrables vies ont été sauvées par les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Mais nous savons également qu'il y a eu peut-être encore plus de pertes en vies humaines lorsque l'ONU n'a pas été en mesure d'intervenir ou lorsqu'elle n'a pas été autorisée à le faire. La raison est l'absence d'une volonté politique ou la prédominance d'intérêts nationaux au sein du Conseil de sécurité. Je souhaite réaffirmer que le Conseil a le mandat d'agir au nom de tous les États Membres.

Le concept de maintien de la paix a beaucoup évolué au cours de l'existence de l'ONU passant d'opérations purement militaires à des efforts polyvalents, complexes et suivis qui dans certains cas recouvrent même l'édification d'une nation. On y retrouve de plus en plus l'élément gestion de crise civile. Cet élément devrait continuer d'être renforcé. Le continuum de la gestion de crise dans son ensemble doit aussi reposer sur une coopération et une compatibilité larges. Les crises complexes actuelles sont souvent trop difficiles pour qu'une seule organisation puisse en venir à bout. Toutes les organisations régionales doivent travailler étroitement de concert avec l'ONU et d'autres organisations afin de se partager le fardeau du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le Moyen-Orient demeure la région à propos de laquelle nos préoccupations sont les plus vives. Le conflit entre Israël et la Palestine semble s'être plutôt aggravé. Nous appuyons tous les efforts du « quatuor » pour relancer le processus de paix sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU. Nous appuyons les efforts de l'administration palestinienne en matière de réformes, dont nous avons demandé à juste titre la réalisation, et nous attendons d'elle un effort à 100 % pour mettre fin à toutes les activités terroristes. En même temps, il faut qu'un engagement ferme et un calendrier précis menant à la création d'un État palestinien indépendant et viable soient fournis aux Palestiniens. Il faut donner à l'administration palestinienne les ressources et les conditions nécessaires lui permettant de répondre aux exigences de la communauté internationale et de fournir au peuple palestinien ce qu'il est en droit d'attendre.

En l'absence d'un processus de paix au Moyen-Orient, toute action militaire dans la région pourrait avoir des conséquences extrêmement dangereuses et imprévues. Il est vital que les efforts visant à obtenir de l'Iraq qu'il respecte toutes les résolutions du Conseil de sécurité demeurent la responsabilité de l'ONU.

Lorsque l'Organisation des Nations Unies a été créée, le monde comptait 2,4 milliards d'habitants. Nous sommes à présent plus de 6 milliards de personnes, et la croissance démographique, bien que se nivelant lentement, atteindra le chiffre d'au moins 10 milliards d'individus avant de se stabiliser. Ceci représente un enjeu considérable pour l'humanité. Nous ne disposons que de quelques décennies, au mieux, pour adapter nos économies, nos modes de production et nos sociétés aux exigences du développement durable. Mais cet enjeu ne concerne pas seulement l'environnement. Les nations et les peuples doivent apprendre à vivre et à agir ensemble dans ce monde qui ne cesse de se resserrer et où personne ne peut vivre en autarcie.

Dans le monde d'interdépendance croissante et rapide qu'est le nôtre, le besoin d'une coopération internationale intense n'en devient que plus évident. Les décisions prises dans une partie du monde ont des répercussions multiples ailleurs. Ceci peut mener rapidement à un élargissement croissant du fossé et à une accentuation plus poussée de la fragmentation entre pays et au sein des pays. La pleine mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire sera très utile pour réduire ce fossé. Un exemple concret des moyens

que nous pouvons employer pour atteindre les buts énoncés dans la Déclaration est le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), qui témoigne du désir véritable des nations africaines d'assumer la responsabilité de leur avenir. La Finlande attache une grande importance à la mise en oeuvre du NEPAD.

La mondialisation dispose d'un potentiel lui permettant de générer la richesse par le biais de la division internationale du travail et d'une utilisation plus efficace des ressources. Elle peut accroître la liberté individuelle et rendre les sociétés plus ouvertes. Cependant, d'un autre côté, il est indéniable que la mondialisation n'a pas été bénéfique à tous les individus ou à tous les pays de manière équitable. La mondialisation comporte aussi des risques et des menaces qui peuvent nuire à l'environnement, aux normes essentielles du travail et aux syndicats, et elle peut mettre en péril les cultures nationales ou minoritaires. Elle peut également être préjudiciable sur le plan social. Dans l'ensemble, cependant, la mondialisation n'est pas seulement inévitable mais elle est aussi susceptible d'être positive. L'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle important pour gérer et exploiter la mondialisation dans l'intérêt de tous. En tant qu'États Membres, nous devons participer pleinement à cette tâche.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Sir Rabbie Namaliu, Ministre des affaires étrangères et de l'immigration de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

**Sir Rabbie Namaliu** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (*parle en anglais*) : Au nom du peuple et du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je me joins aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection en tant que Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session. Votre élection à la tête de cette auguste Assemblée prouve la haute estime dans laquelle la communauté internationale vous tient ainsi que votre pays, la République tchèque.

Je saisis cette occasion pour exprimer la sincère reconnaissance de ma délégation à votre prédécesseur, M. Han Seung-soo, de la Corée du Sud, pour son excellente direction des travaux de la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Je tiens également à ce qu'il soit pris acte de la vive reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire

général, S. E. M. Kofi Annan, pour sa direction forte et constante et les talents diplomatiques considérables avec lesquels il s'efforce de régler les nombreux problèmes internationaux pressants auxquels nous devons faire face aujourd'hui.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée souhaite la bienvenue et félicite l'État Membre le plus récent de l'Organisation des Nations Unies, à savoir la Suisse, et attend avec intérêt de voir la République démocratique de Timor-Leste devenir Membre de l'Organisation.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée reconnaît la volonté politique et la sagesse dont ont fait preuve toutes les parties – la République d'Indonésie, l'Australie, le Portugal et l'Organisation des Nations Unies – pour ce qui est du Timor-Leste. Nous félicitons également le peuple suisse de sa décision collective d'entrer officiellement à l'ONU.

Avec l'élection d'un nouveau gouvernement dans mon pays, notre Premier Ministre, Sir Michael Somare, a récemment fait un discours à la nation présentant dans le détail les défis auxquels fait face notre économie, et ce qu'il faut faire pour se remettre sur la voie de la reprise. Il a précisé les domaines et les secteurs qui nécessitent des mesures de redressement.

Au niveau national, notre capacité à relever ces défis et à atteindre ces nobles objectifs est insuffisante. Le problème est encore aggravé et notre capacité encore affaiblie par une mauvaise gouvernance, une gestion économique incompétente, une augmentation de la corruption et la baisse de la confiance publique dans les dirigeants politiques et dans les principes du gouvernement représentatif.

Le nouveau Gouvernement de Papouasie-Nouvelle-Guinée est résolu à trouver une voie nouvelle pour remédier à ces problèmes.

Des initiatives concrètes ont été prises pour renforcer le commerce, les investissements et les perspectives économiques. Les pays du Pacifique membres du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, ainsi que les États membres d'Afrique et des Caraïbes mènent actuellement des négociations avec l'Union européenne en vue d'accords éventuels de partenariats économiques.

Récemment, j'ai annoncé l'orientation principale de la politique étrangère de notre gouvernement. J'ai déclaré que cette politique devait avoir pour base le

développement et le renforcement des relations dans la région Asie-Pacifique.

Nous avons l'intention de consolider les relations avec nos voisins immédiats et de mettre davantage l'accent sur la promotion du commerce et de la coopération économique, des investissements, ainsi que de l'éducation et de la formation.

En tant que petit pays insulaire en développement, et en tant que membre concerné du village mondial, mon pays approuve pleinement les déclarations et les plans d'action adoptés aux récentes conférences mondiales. Nous croyons que les conférences internationales, telles que les sommets de Doha, de Monterrey et de Johannesburg et leurs plans d'action sont des modèles de règlement de nombre de défis et de besoins mondiaux pressants, notamment l'élimination de la pauvreté; le développement durable; la dégradation de l'environnement et les changements climatiques; et les problèmes sociaux, notamment le VIH/sida et d'autres maladies évitables. Ils se font également l'écho des voix de la majorité de la population mondiale qui vit dans la pauvreté et lutte pour relever le plus grand de tous les défis – celui de la survie.

Ces déclarations et plans d'action donnent encore plus de poids à l'historique Déclaration du Millénaire et à ses objectifs en matière de développement, signée par tous nos chefs d'État et de gouvernement en septembre 2000.

Le défi consiste à forger de nouveaux partenariats mondiaux pour le changement – des partenariats dans lesquels les pays développés et en développement s'associent pour aborder les questions auxquelles la communauté internationale devra faire face en ce nouveau millénaire. Ces partenariats incluent également les institutions financières internationales, les organisations intergouvernementales, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et la société civile.

Ces partenariats seront nécessaires si l'on veut concrétiser les espoirs communs de l'humanité pour la paix et la sécurité, le développement durable et une vie meilleure pour tous.

Depuis 10 ans, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est confrontée à un conflit interne dans la province de Bougainville. Comme tous les gouvernements précédents, le Gouvernement actuel continuera

d'accorder la priorité à un règlement pacifique de ce conflit.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée aimerait saisir cette occasion pour remercier l'ONU de son rôle dans le règlement de cette crise. Ce conflit a, en fait, donné lieu à des engagements substantiels en ressources humaines et financières de la part de l'ONU et des pays et des gouvernements voisins, y compris le nôtre.

Je voudrais aussi remercier officiellement les Gouvernements de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, des Fidji et de Vanuatu d'avoir fourni des ressources financières et humaines au Groupe régional de surveillance de la paix pour qu'il rétablisse la paix et la sécurité sur l'île.

En outre, sur la recommandation du Secrétaire général et en étroite coopération avec le Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les parties de Bougainville, le Conseil de sécurité a approuvé l'élargissement du rôle du Bureau politique des Nations Unies pour surveiller et aider à la collecte, au stockage et à l'enlèvement des armes dans le cadre de l'Accord de Bougainville.

Je suis heureux d'annoncer que les première et deuxième phases du programme d'enlèvement des armes avancent bien; toutefois, il reste encore beaucoup à faire.

Nos partenaires de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Union européenne, du Japon et du Programme des Nations Unies pour le développement continuent de fournir des ressources pour les travaux de restauration et de développement. Un certain nombre d'organisations non gouvernementales, notamment des églises et la Croix-Rouge, ont également joué un rôle actif.

Changer le monde en le faisant passer d'un système de relations entre puissances impériales à un partenariat entre États souverains par le biais de la décolonisation est l'une des plus grandes réalisations de l'ONU au siècle dernier. Ce processus ne sera pas achevé, comme il doit l'être, tant que les 16 territoires non autonomes restants n'auront pas exercé leur droit inaliénable à l'autodétermination.

Notre Organisation doit continuer à suivre au cas par cas l'évolution de la situation en Nouvelle-Calédonie, dans les îles Tokélaou et dans les 14 autres territoires non autonomes inscrits au programme de décolonisation des Nations Unies. L'exercice de ce

droit inaliénable ne devrait pas être mitigé ou limité par la petite taille d'un territoire, son isolement ou sa densité démographique. La Réunion des dirigeants du Forum des îles du Pacifique, le mois dernier à Fidji, a de nouveau réaffirmé son appui à ce principe.

Le Groupe du Forum des îles du Pacifique, à l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, est composé de petits pays insulaires, gardiens du plus grand océan du monde. Cet océan est riche en ressources marines naturelles, mais les pays de la région disposent de capacités humaines, financières et technologiques limitées pour contrôler, gérer et préserver ces ressources pour le bénéfice de nos générations présentes et futures.

Le récent Forum des îles du Pacifique a adopté une Politique régionale de la mer pour les îles du Pacifique, dont l'objectif est d'assurer la future utilisation durable de nos océans et de leurs ressources par nos îles et par leurs partenaires extérieurs.

Les peuples des îles du Pacifique n'ont pas reçu une part équitable des bénéfices résultant de l'exploitation des ressources naturelles dans leur vaste espace marin. Par exemple, les statistiques ont montré qu'en 2000, la valeur de l'industrie de la pêche dans le Pacifique central et oriental a dépassé les 2,5 milliards de dollars par an, mais les pays du Pacifique ont à peine gagné 66 millions de dollars en droits de licence. Il faut revoir et modifier cet état des choses.

Plus de 80 % des habitants de Papouasie-Nouvelle-Guinée habitent des villages ruraux où dépendent directement de la terre, des rivières, des lacs et de la mer pour leur subsistance.

Notre Constitution nationale engage le pays à conserver, utiliser et développer la grande variété de ses ressources naturelles pour le bien commun et pour le bénéfice des générations futures. La Papouasie-Nouvelle-Guinée s'est donc exprimée avec force sur une vaste gamme de questions environnementales et s'y est activement intéressée.

Comme d'autres membres du Forum des îles du Pacifique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée est attachée fermement au Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. Nous préconisons vivement sa mise en oeuvre.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée, de concert avec d'autres petits États insulaires en développement,

continue de réitérer sa profonde préoccupation quant aux effets négatifs des changements climatiques, de la variabilité du climat et de l'augmentation du niveau de la mer, surtout en ce qui concerne les petits États insulaires de faible altitude ayant déjà de très grosses difficultés. Nous continuerons donc à souligner le besoin urgent pour les pays développés de jouer un rôle actif de chefs de file en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le même ordre d'idées, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a signé et ratifié la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto. Nous croyons que le Protocole de Kyoto prépare la voie pour que les pays figurant à l'Annexe I honorent leurs engagements conformément à la Convention sur les changements climatiques. Nous engageons vivement ces parties à concrétiser leurs objectifs juridiquement contraignants afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre.

Nous nous félicitons de l'appui du Japon, de l'Union européenne et, plus récemment, de la Chine et de la Russie au Protocole de Kyoto. Nous engageons vivement les États-Unis et l'Australie à s'associer aux efforts mondiaux pour faire face à cette question, notamment en ratifiant le Protocole de Kyoto.

Les dirigeants du Forum des îles du Pacifique ont également réitéré qu'ils continuaient d'être gravement préoccupés par le transport de substances radioactives dans la région. Ils ont demandé aux États concernés par ces activités d'assumer une responsabilité pleine et entière et de verser des compensations pour tout dommage éventuel résultant, directement ou indirectement, du transport de ces substances radioactives dans la région.

Le réchauffement de la planète a provoqué une augmentation des cas de maladies comme le paludisme dans les régions élevées de notre pays. C'est une menace qui reste encore importante en Papouasie-Nouvelle-Guinée, surtout dans les hautes terres, régions les plus peuplées.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée n'est pas à l'abri de l'épidémie de VIH/sida, et la tuberculose est de nouveau en hausse. Il est donc urgent de trouver des mesures de prévention contre ces maladies.

À cet égard, nous nous félicitons de ce que les Gouvernements du Japon et des États-Unis notamment ont annoncé qu'ils dégageraient des ressources

financières substantielles pour les programmes d'éradication dans les pays en développement. La Papouasie-Nouvelle-Guinée souscrit aux appels récents de la communauté internationale à une réforme et une restructuration des chartes et des mandats des deux institutions de Bretton Woods : la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Ces deux institutions doivent en effet axer leur politique davantage sur le développement et l'élimination de la pauvreté, plutôt que sur le relèvement des économies.

Leurs politiques de prêt doivent être plus libérales et plus souples pour l'aide aux pays en développement, et notamment les petits États insulaires, les pays sans littoral et les pays les moins avancés. L'objectif final doit consister à transférer les ressources vers les catégories nécessiteuses, marginalisées et ostracisées de la société, qui doivent pouvoir faire leurs résultats des nouvelles initiatives prises dans leur pays et s'en enorgueillir.

Pour cela, des programmes sont déjà mis en place, comme le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et Action 21, ou approuvés dans les récentes conférences sur les pays en développement sans littoral et la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, tenue à Bruxelles.

Toutefois, je dois souligner que jusqu'à présent, nous avons constaté que tant le Programme d'action de la Barbade qu'Action 21 ne sont pas mis en oeuvre efficacement. De même, on constate une croissance nulle ou très faible de l'aide internationale et de l'aide au développement accordées aux pays en développement pour mettre en place les infrastructures nécessaires, développer les ressources humaines et d'autres nécessités de base. Cela doit changer, à notre humble avis, si l'on veut que les pays en développement, et en particulier les petits États insulaires en développement, les États sans littoral et les pays les moins avancés connaissent un niveau suffisant de croissance et de développement durable.

Une réforme et une restructuration de l'Assemblée générale des Nations Unies et de ses organes et institutions subsidiaires, ainsi que du Conseil de sécurité et du Conseil économique et social s'imposent d'urgence afin de refléter les tendances et l'évolution actuelles.

Le Conseil de sécurité doit être réformé et élargi dans chacune des deux catégories de membres, permanents et non permanents. Il doit prendre en compte les intérêts des pays en développement comme des pays en développement.

Même si nous trouvons encourageante la tendance générale à une progression vers un règlement des conflits et un rétablissement de la paix dans différentes régions du globe, la Papouasie-Nouvelle-Guinée reste préoccupée par la poursuite du conflit au Moyen-Orient. Nous pensons que ce n'est pas par la violence que l'on réglera le conflit. Nous demandons à Israël comme à la direction palestinienne de retourner à la table des négociations pour débattre des questions non réglées en vue de régler le conflit de façon pacifique.

Je manquerais à mes devoirs si j'omettais de parler du 11 septembre et du premier anniversaire des attentats terroristes contre les États-Unis d'Amérique. Les pensées du Gouvernement et du peuple de Papouasie-Nouvelle Guinée vont au Gouvernement et au peuple des États-Unis, ainsi qu'aux familles des victimes originaires de nombreux pays, pour la tragédie et les souffrances qui les ont frappés il y a juste un an, lorsque le terrorisme a frappé cette grande ville de New York ainsi que Washington et la Pennsylvanie.

Bien qu'éloignés de cet événement tragique, nous partageons le profond chagrin ressenti dans le monde entier et l'admiration de tous pour l'extraordinaire courage et le sacrifice de tant de secouristes. Nos pensées accompagnent toutes les personnes endeuillées.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée se joint à toutes les nations et à tous les peuples du monde épris de liberté pour condamner le terrorisme sous toutes ses formes odieuses. Rien ne peut justifier les actes de terrorisme. Et le terrorisme qui fait aveuglement des victimes parmi les plus innocents et les plus vulnérables est tout particulièrement condamnable.

La Papouasie-Nouvelle-Guinée approuve et appuie pleinement tous les efforts déployés en vue de l'application effective de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité de l'ONU.

Vous avez conclu votre déclaration liminaire à cette Assemblée, Monsieur le Président, en appelant les États Membres à privilégier tout ce qu'ils ont en

commun, et notamment notre désir de vivre dans un monde sûr et pacifique où soient respectés les valeurs et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. La Papouasie-Nouvelle-Guinée partage votre vision et la confiance sur lesquelles reposent cette déclaration.

Si nous, les nations du monde, privilégions, dans notre grande diversité, ce que nous avons en commun, nous pourrions bâtir un monde meilleur, un monde dans lequel les avantages du développement économique soient répartis, un monde dans lequel les merveilles de la science et de la technologie modernes, et notamment de la médecine moderne, soient mises au service du bien commun de l'humanité. Mais aucune de ces choses ne peut exister sans une paix véritable et durable.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer le ferme attachement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée à ce que j'ai souligné et réitérer que les partenariats mondiaux, régionaux et locaux pour la promotion du développement durable sont la solution des défis auxquels le monde doit faire face aujourd'hui.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères et de l'immigration de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de sa déclaration. Je donne la parole au Ministre des affaires étrangères du Yémen, S. E. M. Abubakr Al-Qirbi.

**M. Al-Qirbi** (Yémen) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je tiens à vous adresser mes plus chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la présente session et à vous souhaiter plein succès dans la conduite des affaires de l'Assemblée générale à cette session. Vos grandes qualités diplomatiques sont bien connues. Je tiens également à remercier votre prédécesseur de sa direction efficace des travaux de la session précédente. Je tiens aussi à remercier le Secrétaire général, S. E. M. Kofi Annan, pour la qualité du rapport qu'il nous a présenté sur l'activité de notre Organisation et je lui souhaite davantage de succès dans l'exercice de ses fonctions.

À cet égard, je suis heureux de vous transmettre ainsi qu'à tous ceux qui prennent part à la présente session les salutations de S. E. le Président Abdullah Saleh du Yémen, ainsi que ses vœux de vif succès pour les travaux de cette session, compte tenu en particulier des circonstances graves et importantes sur le plan international dans lesquelles elle se tient.

Cette cinquante-septième session de l'Assemblée générale de l'ONU se déroule dans le souvenir vivace des attentats terroristes et de la catastrophe tragique et terrifiante qui ont frappé les États-Unis le 11 septembre 2001 et qui ont marqué une grave et dangereuse évolution du phénomène terroriste. Secouée, la communauté internationale a mobilisé tout son potentiel pour faire face à cette menace à la paix et à la stabilité internationales. Face à la prolifération du terrorisme international et au tribut exorbitant exigé de nombreux peuples et États dont le mien, la lutte contre le terrorisme est devenue un devoir et une responsabilité pour tous ceux qui sont soucieux de protéger la paix, la stabilité et le développement.

Mon pays figure parmi les premiers à avoir souffert du terrorisme, dont nous ressentons encore les répercussions néfastes. Nous n'avons pas hésité à affronter le danger. Peu avant les événements de septembre 2001, nous avons alerté la communauté internationale sur la nécessité d'unir nos efforts pour combattre le terrorisme et l'éliminer avant qu'il ne s'enracine.

Tout en faisant de son mieux pour combattre le terrorisme, mon pays a souligné la nécessité de convoquer une conférence internationale consacrée au terrorisme sous l'égide de l'ONU, afin d'en élaborer une définition commune. Il importe à notre avis de distinguer le terrorisme du droit des peuples de résister à l'occupation. Nous devons mettre fin aux causes qui favorisent et alimentent le terrorisme.

La violence et le terrorisme israéliens contre le peuple palestinien sans défense constituent un obstacle réel à la réalisation d'une paix juste et globale et sont à l'origine de foyers d'extrémisme et de terrorisme. Cette violence entrave les efforts et les initiatives de la communauté internationale pour régler la question du Moyen-Orient, en même temps qu'elle menace la stabilité, la sécurité et la prospérité de la région. Cela accroît également les manifestations de violence et d'extrémisme et annonce des conséquences imprévisibles. En conséquence, la communauté internationale doit exercer toutes les pressions possibles sur Israël pour qu'il applique les résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 1397 (2002) du Conseil de sécurité ainsi que la résolution 194 (III) de 1948 de l'Assemblée générale et se retire de tous les territoires arabes occupés – palestiniens, syriens et libanais – pour revenir aux frontières du 4 juin 1967. La communauté internationale doit oeuvrer en vue de la

création d'un État palestinien, avec Al Qods Al Charif pour capitale.

Nous réaffirmons notre position selon laquelle l'initiative de paix arabe constitue un cadre intégré pour réaliser la paix. La paix ne sera possible en Israël que lorsqu'il se sera retiré des territoires palestiniens occupés, qu'il aura aidé à reconstruire les institutions de sécurité palestiniennes et permis à l'Autorité palestinienne de contrôler son territoire.

Nous soulignons que seul le peuple palestinien est habilité à choisir les dirigeants et représentants qui participeront aux négociations d'un règlement définitif. Dans ce contexte, nous attendons avec intérêt le résultat des efforts menés par les États-Unis et les autres membres du « quatuor » en vue d'un règlement définitif de la question du Moyen-Orient. Nous espérons que la vision des États-Unis aboutira à un programme assorti d'un calendrier précis et énonçant des directives qui empêcheront Israël de circonvenir tout nouvel accord, comme il l'a fait pour Oslo, Camp David et Charm el-Cheikh, à travers les déclarations récentes de Sharon.

La République du Yémen s'intéresse à la sécurité et à la stabilité du Moyen-Orient et souhaite qu'Israël se débarrasse de son arsenal nucléaire et autorise une surveillance internationale de ses installations nucléaires. Israël doit s'efforcer de faire du Moyen-Orient une région exempte d'armes de destruction massive.

La politique consistant à imposer des sanctions à certains pays arabes et islamiques, notamment l'Iraq, doit être abordée afin d'atténuer les souffrances causées au peuple iraquien. Je tiens à souligner que mon pays pense que les sanctions imposées à l'Iraq devraient être levées. Nous nous opposons au recours à la force contre l'Iraq tant qu'il respecte les résolutions internationales.

Le Yémen met en garde contre la gravité de tout recours à la force contre l'Iraq. Nous mettons également en garde contre les conséquences désastreuses pour la région si on a recours à la force et si la logique de guerre l'emporte sur les tentatives de règlement pacifique. Il importe de privilégier une approche pacifique, notamment toute tentative visant à permettre aux inspecteurs de retourner en Iraq et de lever les doutes s'agissant de la possession d'armes de destruction massive par l'Iraq. Nous appelons à la levée des sanctions contre la Libye, le Soudan et Cuba

et au maintien du dialogue pour parvenir à un règlement juste, sauvegarder les droits des parties concernées et respecter leur souveraineté et leurs systèmes de gouvernement.

Conformément à l'intérêt que nous portons à la situation en Somalie et à nos tentatives de réaliser la paix et la stabilité dans ce pays, nous demandons à la communauté internationale de redoubler d'efforts pour établir la paix dans ce pays et d'appuyer le processus de paix dirigé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement afin de préserver la sécurité, la stabilité et l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Somalie. Nous sommes prêts à participer à cet effort politique internationale.

Mon pays estime que les efforts actuels pour réformer et restructurer l'Organisation des Nations Unies, y compris la réforme du Conseil de sécurité, devraient renforcer le rôle de l'Organisation et assurer une plus grande participation et une plus juste représentation au sein du Conseil conformément aux principes de l'égalité souveraine des États et de la répartition géographique équitable.

Le Yémen attache une grande importance à la Déclaration du Millénaire adoptée durant le Sommet du Millénaire. Elle ouvre la voie à des relations nouvelles au XXI<sup>e</sup> siècle. Il encourage le dialogue entre les civilisations, la diffusion de la culture de la paix, et la nécessité pour les pays riches d'assumer leurs responsabilités à l'égard des pays les moins développés face aux défis de la pauvreté et des maladies mortelles. En fait, ces principes ne sont toujours pas appliqués. C'est pourquoi nous invitons les États à se conformer à la Déclaration du Millénaire et à l'appliquer afin d'assurer de meilleures relations entre riches et pauvres, de chasser le spectre d'un conflit des civilisations et des races, de renforcer les nobles principes et valeurs défendus par les religions et de dissiper l'image fautive propagée par d'autres s'agissant de l'islam, qui est une religion tolérante.

Les pays en développement souffrent de conditions économiques difficiles dues à la pauvreté,

au chômage, à la baisse du niveau de vie, à la surpopulation, à la mauvaise gouvernance, au service de la dette et aux fardeaux imposés par les nouvelles politiques économiques. Pour que ces États puissent s'intégrer pleinement à l'économie mondiale, il convient de leur fournir d'autres possibilités et un appui afin qu'ils puissent bâtir leurs économies et procéder à des réformes structurelles administratives et économiques. Ils ont besoin d'une assistance financière et des possibilités pour se mesurer aux autres, ainsi que des transferts de technologie à des conditions avantageuses. Il faut leur permettre de tirer partie des investissements et de la coopération, et il faut créer des zones de libre-échange. Nous devons essayer de mettre en oeuvre les recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et annuler les dettes accumulées par ces pays.

Mon gouvernement déploie des efforts considérables pour assurer le plein développement, achever la mise en place d'une infrastructure et éliminer la pauvreté. Nous avons, à cette fin, mis en oeuvre un programme de réformes administratives, financières et économiques et mis à jour la loi sur l'investissement pour attirer des capitaux, en vue de renforcer les secteurs tertiaire et économique. Nous avons lancé un programme de privatisation préparé avec minutie et bien équilibré et déployons des efforts pour adhérer à l'Organisation du commerce mondial et nous intégrer dans l'économie mondiale.

Nous espérons que la présente session permettra d'adopter un nombre de résolutions importantes qui contribueront à notre campagne commune pour réaliser la sécurité, la stabilité, le bien-être et la prospérité de nos peuples. Je suis persuadé que nos efforts concertés assureront le succès de cette session et nous permettront d'obtenir les résultats souhaités.

Pour terminer, je tiens à féliciter la Suisse de son admission en tant que Membre de l'Organisation, et le Timor-Leste pour son admission prochaine. Ils vont apporter une contribution nouvelle à l'ONU.

*La séance est levée à 13 h 20.*